



PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA VILLE DE ROUEN



Budget principal

Table des matières

1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL	2
I. Le résultat de la section de fonctionnement	2
II. Le résultat de la section d'investissement	3
III. Le résultat net de l'exercice	4
2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2025	5
I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2025	5
A. Les grandes tendances en recettes	5
B. Les grandes tendances en dépenses	19
II. Bilan de la gestion pluriannuelle des crédits au 31 décembre 2025	35
A. Bilan des crédits pluriannuels affectés au 31 décembre 2025	37
III. Evolution des principaux indicateurs financiers	38
A. Evolution de l'épargne brute	38
B. Evolution de l'épargne nette	39
3) LA GESTION DE LA DETTE	40
I. La dette propre	40
A. Les flux de dette 2025	40
C. La structure de la dette	42
II. La dette garantie	44
III. La gestion de trésorerie	45

1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M57 applicable à la Ville de Rouen depuis le 1^{er} janvier 2021, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui – ci.

Le résultat net de l'exercice est obtenu par addition des éléments suivants :

- Le résultat dégagé sur la section de fonctionnement, qui s'obtient par soustraction des dépenses mandatées en 2025 du total des recettes émises sur la section de fonctionnement pour le même exercice. Ce résultat est complété du résultat antérieur reporté.
- Le résultat de la section d'investissement, obtenu par soustraction des dépenses d'investissement mandatées en 2025, complétées – le cas échéant - du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent aux recettes propres d'investissement de l'exercice, complétées – le cas échéant – de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent.

I. Le résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses réalisés en 2025 fait apparaître un niveau de recettes de **196,15 M€** et un niveau de dépenses de **172,94 M€**.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2025	CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2025
011 - Charges à caractère général	30 759 563,77	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 045 764,88
012 - Charges de personnel	97 352 838,19	73 - Impôts et taxes	115 846 219,69
65 - Autres charges de gestion courante	22 725 019,92	74 - Dotations, subventions et participations	47 831 534,01
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	194 027,07	75 - Autres produits de gestion courante	2 798 821,70
66 - Charges financières	2 978 430,18	76 - Produits financiers	2 865 378,03
67 - Charges exceptionnelles	79 754,77	77 - Produits exceptionnels	2 705 349,26
Autres charges de fonctionnement	4 589 936,86	Autres produits de fonctionnement	1 556 364,37
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	158 679 570,76	TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	195 649 431,94
023 - Virement à la section d'investissement			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 261 904,15	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	505 293,18
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	14 261 904,15	TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT	505 293,18
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	172 941 474,91	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	196 154 725,12
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	23 213 250,21		

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2025 s'élève ainsi à **23,21 M€** en augmentation de 2,72 M€ par rapport à 2025 (pour mémoire : 20,50M€ en 2024).

L'évolution des recettes de fonctionnement s'explique par :

- Le dynamisme des droits de mutation (+1M€)
- L'évolution de la dotation forfaitaire de fonctionnement (+0,29M€) et de la dotation de solidarité urbaine (+0,59M€)
- La progression des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (+0,36 M€) ;
- Le remboursement des assurances lié à l'incendie du centre technique municipal Charlotte Delbo (+0,8 M€) ;
- Les recettes exceptionnelles de cessions d'immobilisation (+0,9M€) et de produits de participation (+2,8M€)

L'évolution du volume global des dépenses de fonctionnement est marquée par :

- Une progression contenue des dépenses de personnel (+0,60M€) liée aux mesures nationales (cotisations CNRACL.);
- Une progression des charges à caractère général (+0,87 M€) du fait d'une progression des dépenses relatives aux combustibles (+1,5M€) ;
- Une baisse conjoncturelle des charges de gestion courante de -1,9M€ liée à un retour à l'ajustement des subventions d'équilibre au CCAS, après une année 2024 exceptionnelle avec le versement d'une subvention relative à la couverture du déficit de l'EHPAD suite à son transfert, ainsi qu'à l'ajustement de la subvention d'équilibre au SIREST.

II. Le résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture l'exercice avec un déficit de – **388 888,08€**.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2025	CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2025
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	1 950 191,78	13 – Subventions d'investissement	6 111 228,00
204 – Subventions d'équipement versées	7 562 297,09	16 – Emprunt et dette assimilée	10 120 000,00
21 – Immobilisations corporelles	28 366 407,57	20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	342,00
23 – Immobilisations en cours	4 888 856,42	204 – Subventions d'équipement versées	
10 – Dotations, fonds divers et réserves		21 – Immobilisations corporelles	
13 – Subventions d'investissement		23 – Immobilisations en cours	
16 – Emprunts et dettes assimilées	13 473 933,94	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 498 858,77
26 – Participations et créances rattachées		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	19 894 753,21
27 – Autres immobilisations financières	1 800,00	165 – Dépôts et cautionnements reçus	
020 – Dépenses imprévues		27 – Autres immobilisations financières	457 572,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	347 716,89	45 – Total opérations pour comptes de tiers	362 950,66
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	56 591 203,69	TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	42 445 704,64
		021 – Virement de la section de fonctionnement	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	505 293,18	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 261 904,15
041 – Opérations patrimoniales	234 841,51	041 – Opérations patrimoniales	234 841,51
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	740 134,69	TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	14 496 745,66
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	57 331 338,38	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	56 942 450,30
RESULTAT INVESTISSEMENT	-388 888,08		

L'exécution de la section d'investissement de 2025 se caractérise par un résultat déficitaire de -0,38 M€ (pour mémoire -4,84 M€ en 2024)

Ce résultat s'explique par :

- Les dépenses d'équipement de l'exercice 2025 qui s'élèvent à 42,77 M€, en maintien à un haut niveau (43,07 M€ en 2024), après une forte progression entre 2023 et 2024 (+5,8M€) ;
- Des dépenses d'ordre en diminution par rapport à 2024 soit 0,7M€ (3,44M€ en 2024) du fait de la reprise de la provision pour contentieux de 2,1M€ en 2024 ayant entraîné des dépenses d'investissement exceptionnelles ;
- Des recettes d'investissement en progression (+1,03M€ entre 2024 et 2025) sous l'effet des affectations de résultats nécessaires à la couverture des déficits d'investissement résultant de la forte progression des dépenses d'investissement.

III. Le résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire se solde par un excédent global de 25,90 M€ se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	23 213 250,21
Report excédent fonctionnement 2024	22 972 129,09
Résultat global (a)	46 185 379,30

	Investissement
Résultat de l'exercice	-388 888,08
Report déficit investissement 2024	-19 894 753,21
Résultat global (b)	-20 283 641,29

Résultat de clôture 2025 (= a + b)	25 901 738,01
---	----------------------

Le résultat net de l'exercice 2025 s'élève à 25,90M€, en augmentation de 2,93M€ par rapport au résultat de clôture de l'exercice 2024 (pour mémoire : 22,97 M€).

2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2025

I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2025

A. Les grandes tendances en recettes

i. Les montants exécutés

253,01 M€ de recettes ont été titrées en 2025, en **augmentation de 2,93 M€** (soit + 1,17 %) par rapport au montant exécuté, en 2024 (pour mémoire : 250,17 M€).

Les **recettes réelles** s'établissent à **238,10 M€**, en progression de **6,02 M€** (soit + 2,59 %) comparé à 2024.

Les **recettes d'ordre** sont en diminution entre les deux exercices (-3,09M€ soit -17,10 %).

Le tableau ci-après synthétise, pour les six dernières années, l'ensemble des budgets principaux votés et exécutés en recettes (fonctionnement et investissement) pour la Ville :

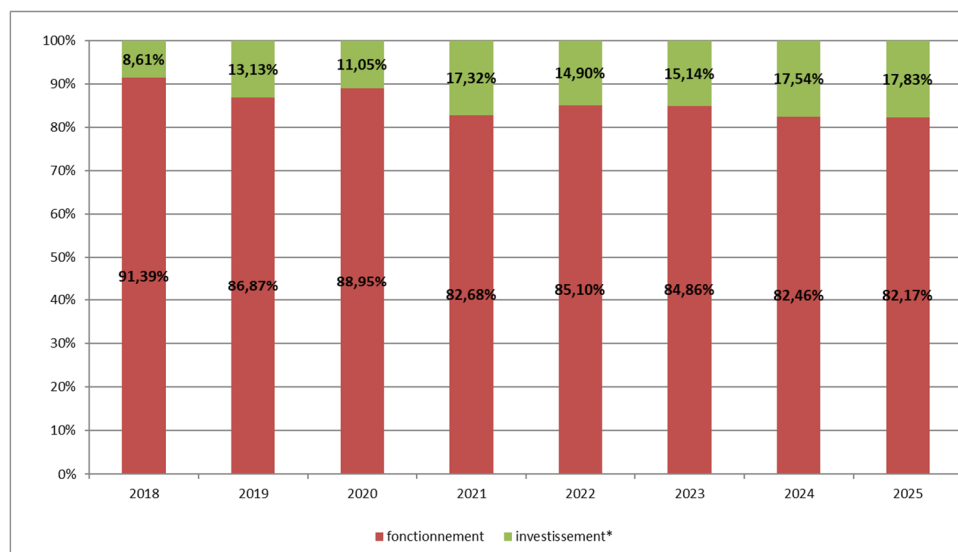
Exercice	Budget voté			Budget exécuté			
	Recettes totales	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales	% réalisation	Recettes réelles	Recettes d'ordre
2025	309 502 206,00	258 674 847,47	50 827 358,53	253 097 175,42	99,82%	238 095 136,58	15 002 038,84
2024	299 044 502,86	252 467 517,49	46 576 985,37	250 171 159,35	100,80%	232 075 445,05	18 095 714,30
2023	294 184 400,51	232 267 825,54	61 916 574,97	239 150 872,99	93,01%	224 139 720,61	15 011 152,38
2022 retaité	256 369 150,52	226 013 839,17	30 355 311,35	220 904 891,20	99,26%	206 509 430,03	14 395 461,17
2022	355 736 013,30	226 013 839,17	129 722 174,13	281 819 450,89	87,54%	206 509 430,03	75 310 020,86
2021	250 484 472,19	213 516 449,30	36 968 022,89	218 261 306,57	102,55%	202 759 103,81	15 502 202,76
2020	232 400 905,73	196 441 002,36	35 959 903,37	199 638 101,55	101,15%	184 286 341,48	15 351 760,07

Hors prévisions relatives au virement de la section de fonctionnement (32,96 M€) et du résultat de fonctionnement reporté (22,97 M€) qui ne donnent pas lieu à réalisation (aucun titre de recette n'est émis), le taux d'exécution des recettes 2025 s'établit à 99,82 %.

ii. La structure des recettes

a. Répartition par section

En 2025, le poids des **recettes réelles de fonctionnement** représente **82,17%** des recettes réelles totales, par rapport à un taux de 82,46% en 2024.



* Hors mouvements de gestion active de la dette pour 2022.

b. Les recettes réelles de fonctionnement

Hors cessions d'actifs¹ (dont les prévisions de recettes sont inscrites en section d'investissement) et après retraitement des recettes exceptionnelles de 2025 liées aux produits de participations réalisés de 2,8M€, **190,15 M€** ont été titrés sur la section de fonctionnement en 2025, soit en progression de +0,59 M€ par rapport à 2024,

Les recettes réelles de fonctionnement après retraitement représentent 101,96% des crédits votés (2024 : 102,86 %).

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Evolution positive des droits de mutation (+1M€)
- Progression de la dotation de solidarité urbaine de +0,59 M€ et de la dotation forfaitaire +0,29M€ en faveur de la commune ;
- Evolution des recettes de la Caisse d'Allocations Familiales (+356K€) avec le déploiement de l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des écoles rouennaises ;
- Evolution des recettes issues des relations financières avec la Métropole Rouen Normandie de -1,36M€.

Les principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Poids dans le budget	Évolution 2025/2024
Fiscalité directe ²	80,28	81,88	84,82	87,38	96,53	98,69	97,62	51,02%	-1,08%
Fiscalité indirecte ³	10,70	9,34	10,85	11,38	10,83	9,54	10,56	5,52%	+10,61%
Dotation Globale de Fonctionnement	30,75	30,86	31,16	31,60	32,18	32,71	33,60	17,56%	+2,71%
Dotations de la MRN	6,26	6,24	6,12	6,42	6,02	6,06	6,06	3,17%	0,00%
Participations des partenaires	8,25	9,34	6,98	8,63	9,23	10,14	10,29	5,38%	+1,43%
Produits des services et droits de stationnement	19,67	15,56	18,00	20,63	22,89	23,81	22,05	11,52%	-7,39%
Cessions	4,51	0,91	0,82	1,15	0,14	1,79	2,69	1,41%	+50,20%
Autres Recettes Réelles de Fonctionnement	9,58	7,92	7,70	7,72	12,38	8,61	12,79	6,68%	+48,52%
TOTAL	169,99	162,05	166,45	174,91	190,20	191,36	195,65	100,00%	+4,29%

La répartition par grandes politiques municipales des recettes réelles de fonctionnement (hors produit des cessions immobilières) est la suivante :

Politique sectorielle	M€
Rouen, Ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	6,10

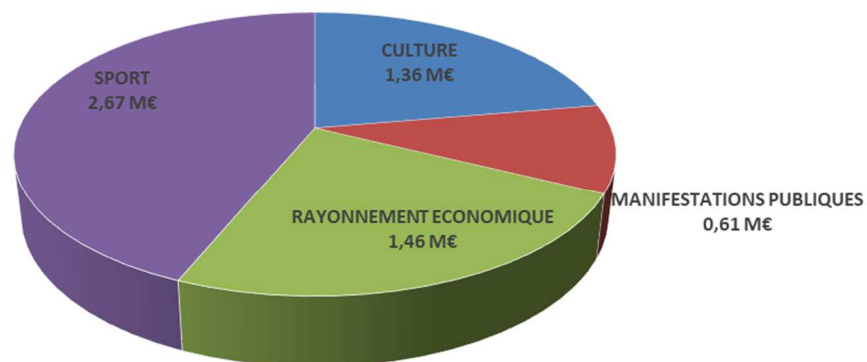
¹ Pour information, le produit des cessions immobilières enregistrées au cours de l'exercice 2025 s'élève à 2 694 599 €.

² Les produits de la fiscalité directe sont les produits correspondant à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

³ Les produits de fiscalité indirecte correspondent aux droits de mutation, aux droits de place, à la taxe sur la consommation finale d'électricité et à la taxe locale sur la publicité extérieure

Rouen, Ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	13,28
Rouen, Ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	14,11
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	159,46
	192,95

Rouen, Ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire : 6,10 M€



Sport :

La somme globale **d'1,9 M€** a été facturée à la **Métropole** par la Ville au titre de la convention de gestion conclue entre les deux entités concernant la **patinoire de loisirs**. Les montants refacturés sont en diminution de près de 1,4 M€. La convention de gestion porte notamment sur le fonctionnement général de la patinoire et inclut donc les dépenses de refroidissement de la glace ainsi que le personnel permettant d'exploiter l'équipement.

Les recettes de **droits d'entrée dans les équipements sportifs** ont diminué de -11 K€ (soit -1,77 %) entre 2024 et 2025 pour s'établir à **0,59 M€**. La baisse du niveau de recettes enregistré est liée à la fermeture temporaire de certains équipements pour travaux (poursuite des travaux et donc de la fermeture de la piscine Marie-Marvingt).

Rayonnement économique :

Constituées par la taxe locale sur la publicité extérieure (0,41M€ en 2025), les droits de terrasse (0,66 M€ en 2025) ou encore les droits de place sur les foires et marchés (0,33 M€ en 2025), les recettes générées par **l'activité commerciale** montrent une progression par rapport à 2024 (+4,15%).

Culture :

La participation des familles (0,40 M€) ainsi que les subventions versées par l'Etat (0,15 M€) et le Département (0,1 M€) dans le cadre du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional ont constitué la part la plus importante des recettes du secteur **culture (1,36M€** encaissées).

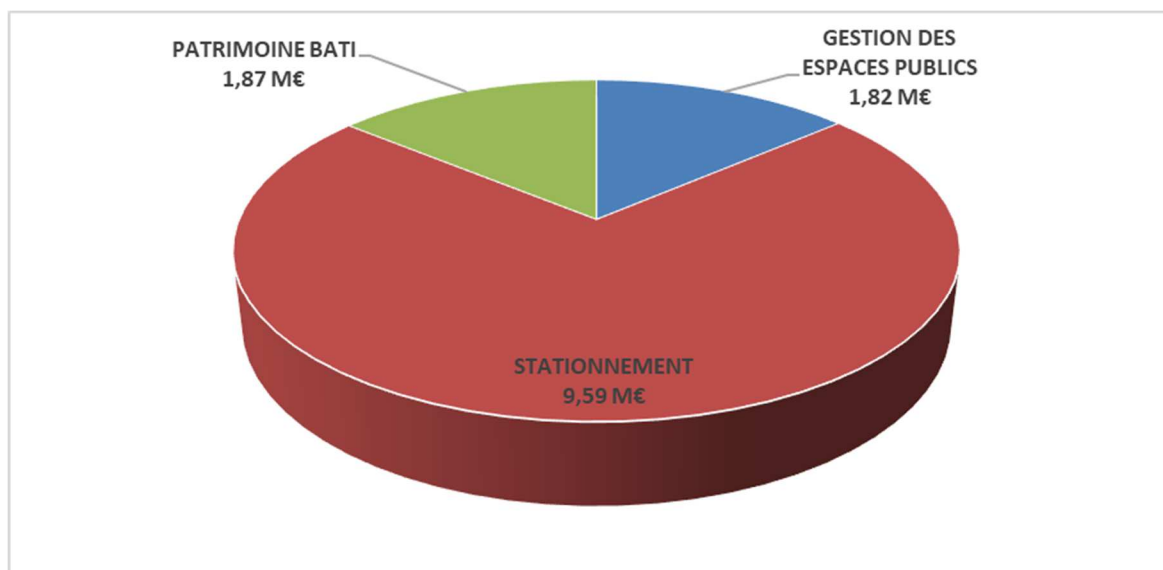
Elles sont complétées par les recettes tarifaires émanant des bibliothèques rouennaises (vente de livres et abonnements des lecteurs non rouennais pour 23,80 K€) et par les recettes de billetterie générées par le Gros Horloge (159 K€).

L'année 2025 est marquée par une recette exceptionnelle à savoir le versement par l'Etat d'une dotation de 380K€ pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques (en diminution par rapport au montant versé au titre de 2024 qui s'élevait à 474K€).

Manifestations publiques

L'essentiel des recettes liées aux manifestations publiques est constitué par les **droits de place** de la Foire Saint Romain avec **0,52 M€** enregistrés en 2025 en progression par rapport 2024 (0,08M€) qui s'explique par une ouverture plus longue de la manifestation.

Rouen, Ville résiliente, priorité à la transition social – écologique : 13,28 M€



Principale composante des recettes tarifaires et comptabilisées au titre de la politique sectorielle « Rouen, Ville résiliente », la recette générée par les **droits de stationnement** et le produit des forfaits post stationnement (FPS) s'élève à **9,59 M€** pour l'année 2025, en **progression de près de +0,24 M€** par rapport à 2024.

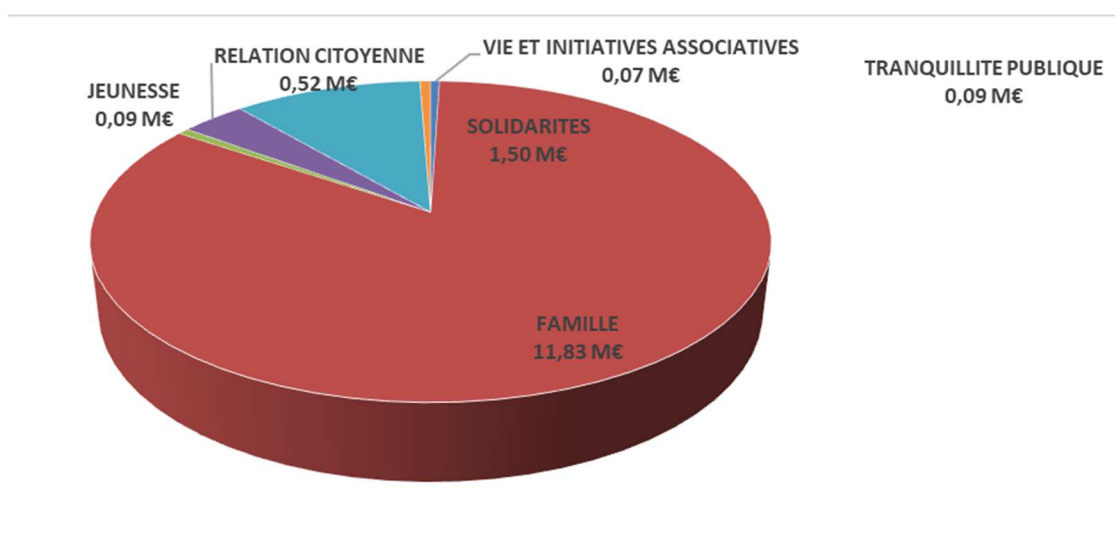
Les droits de stationnement (recettes générées par les horodateurs) s'établissent à 5,91M€ en hausse de 0,17 M€ par rapport à l'année précédente. Les FPS ont été encaissés à hauteur de 3,42 M€ en hausse de +65 K€ par rapport au montant constaté en 2024.

Concernant la gestion des espaces publics, les **droits de voirie** pour occupation du domaine public s'établissent à **636 K€** pour l'année 2025, en baisse de 277 K€ par rapport au montant encaissé en 2024 (pour mémoire : 912 K €).

La **Métropole** a reversé à la Ville la somme **d'0,93M€** au titre des conventions de gestion conclues entre les deux parties dans les domaines de l'entretien des espaces verts, des espaces publics, du stade Diochon ou encore les abords extérieurs du Kindarena.

Au titre du **patrimoine bâti**, la gestion immobilière de la ville a généré une recette globale de **0,95 M€** en 2025, comprenant l'encaissement des loyers et le remboursement des charges locatives par les locataires de biens immobiliers appartenant à la collectivité.

Rouen, Ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 14,11 M€



11,83 M€ de recettes de fonctionnement ont été perçues au cours de l'année 2025 au titre du secteur **famille**, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Ces réalisations sont composées des recettes tarifaires en provenance des familles, qui ont enregistré une progression globale de 528 K€ entre 2024 et 2025 et qui se décline de la façon suivante :

- Restauration collective : 2,53 M€, en baisse de 0,22 M€ par rapport à 2024 ;
- Crèches municipales : 1,02 M€, en augmentation par rapport à 2024 (+0,09M€) ;
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 1,20 M€, en maintien par rapport à 2024.

Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les crèches (4,27M€) et les accueils de loisirs (2,58 M€). L'évolution des recettes CAF entre 2024 et 2025 (+356K€) s'explique par le développement de la prise en compte du temps de présence des enfants en situation de handicap.

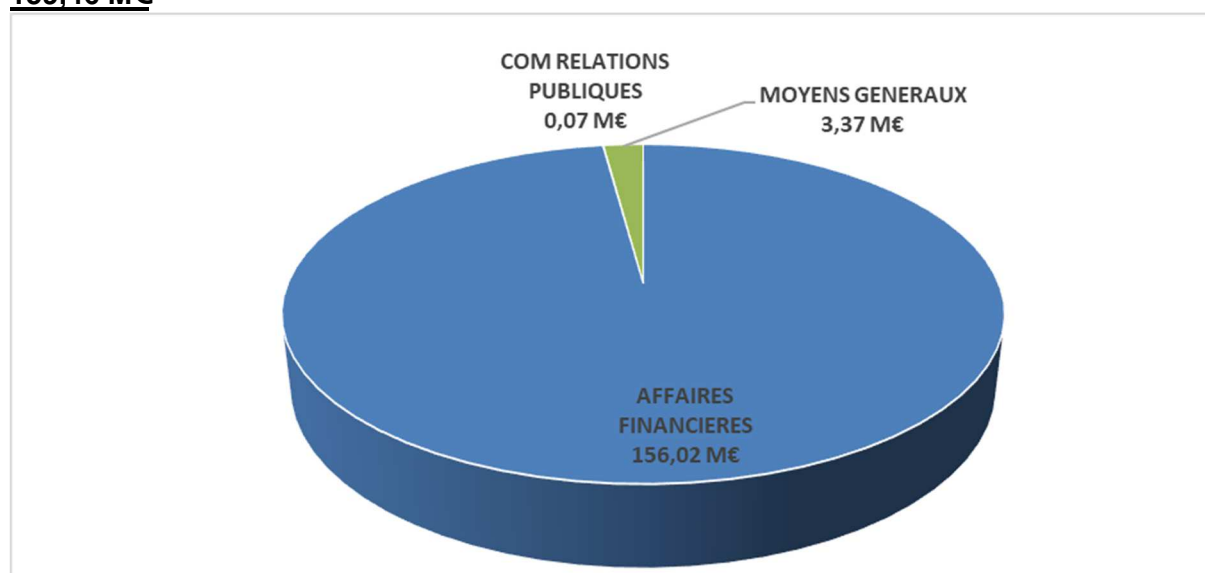
Au titre de la **solidarité**, 0,94 M€ de recettes correspondent à la refacturation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de prestations réalisées par la Ville (informatique,

téléphonie, maintenance bâtiments, achats...) et de personnel mis à disposition conformément aux termes de la convention de mutualisation conclue entre les deux entités.

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Etat et des participations versées par certains partenaires ont également été perçues pour financer les dispositifs comme le Contrat de Ville (46 K€ pour l'équipe MOUS), l'atelier santé Ville (104 K€), la maison France Services (45 K€) l'accès aux droits (42 K€) ou encore certains équipements sociaux gérés par la Ville comme le centre social Simone Veil (62 K€) et le centre social des Hauts de Rouen (143 K€).

Le produit des concessions dans les cimetières (0,30 M€) ainsi que les dotations versées par l'Etat pour l'organisation du recensement de la population (25,17 K€) ou encore les titres sécurisés (192 K€) ont constitué les principales recettes de fonctionnement du secteur de la **relation citoyenne**.

Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers : 159,46 M€



Le secteur des affaires financières (156.02 M€, en progression de **4,47 M€** entre 2024 et 2025) regroupe l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il s'agit des produits de fiscalité (directe, indirecte et reversée) et des dotations de l'Etat.

❖ La fiscalité directe

La réforme de la fiscalité directe locale des communes prévoyait, à partir de 2021, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce mécanisme de compensation est garanti par le mécanisme du coefficient correcteur (dit « CoCo ») et permet aux communes de conserver un niveau de produit de fiscalité directe équivalent à celui perçu avant la réforme.

Ainsi, au titre de l'année 2025, le **produit de fiscalité directe locale** perçu (hors rôles supplémentaires) par la Ville après application du coefficient correcteur s'élève à **97,21 M€**.

Il diminue de **-1,32 M€** (soit - 1,34%) par rapport au montant encaissé en 2024.

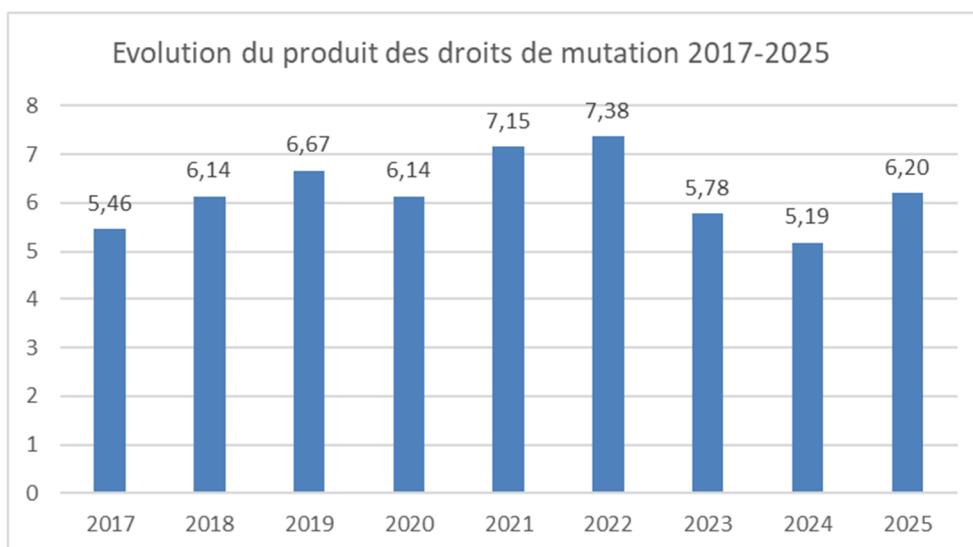
La commune ayant statué sur une stabilité des taux de fiscalité directe entre 2024 et 2025, cette évolution est liée aux mesures d'exonération au titre de la fiscalité avec le recentrage de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires avec les exonérations des associations, etc. Ces exonérations font l'objet d'une compensation par l'Etat à hauteur de 0,44M€. Par ailleurs, les exonérations de taxe foncière au titre des nouveaux quartiers prioritaires de la ville progressent en 2025.

En parallèle, la somme de **0,42 M€** a été versée à la collectivité au titre de **rôles supplémentaires** correspondant à des régularisations effectuées sur les années antérieures à 2025.

❖ La fiscalité indirecte

7,63 M€ de recettes ont été encaissées au titre de la fiscalité indirecte au cours de l'année 2025.

- La composante principale de la fiscalité indirecte demeure le produit des **droits de mutation**, s'élevant à **6,20 M€** en 2025, en **augmentation de +1,02M€** (soit +19,63 %) par rapport à 2024. Après la baisse de 2024 (-0,59M€) du fait de la hausse des taux d'intérêts des prêts immobiliers qui ont contribué au ralentissement des transactions immobilières, les droits de mutation repartent à la hausse en 2025 pour dépasser le niveau de 2023 (+424K€). Sur la période 2022-2025, l'évolution des droits de mutation est de -15,98%.



- Le produit généré par la **taxe sur la consommation finale d'électricité** est, quant à lui, en baisse par rapport au montant encaissé en 2024 et s'élève à **2,29€** (-0,61M€).

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement

Fixée chaque année en loi de finances, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales.

Pour chaque catégorie de collectivité, la DGF peut être divisée en deux parts :

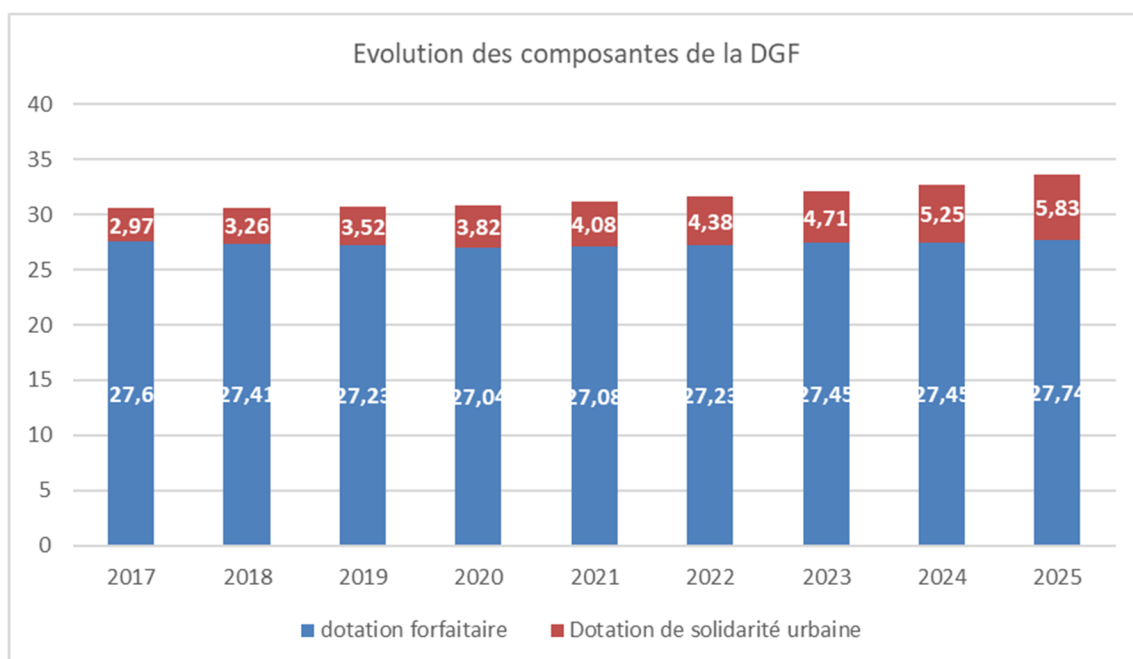
- Une part forfaitaire, correspondant à un « tronc commun » perçu par tous les bénéficiaires de la catégorie,
- Une part péréquation, constituée de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale, dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

Concernant la DGF du bloc communal, les deux parts évoquées ci-avant évoluent d'une année sur l'autre de façon différenciée.

La DGF de la Ville pour 2025 s'élève au global à 33,58 M€ en progression de 0,88M€ (soit + 2,70 %) par rapport à 2024.

La dotation forfaitaire, part la plus importante de la DGF, s'est élevée de son côté à 27,74 M€ en 2025, en augmentation (+294K€) par rapport au montant notifié en 2024.

Autre composante de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine⁴ (DSU) attribuée à la Ville pour 2025 s'élève elle à 5,84M € en progression de +0,59M€ (soit +11,22%) par rapport à 2024.



❖ Les dotations de la Métropole Rouen Normandie

Les dotations de fonctionnement versées par la Métropole Rouen Normandie à la Ville de Rouen sont de deux ordres :

- L'attribution de compensation ;
- La dotation de solidarité communautaire.

⁴ Dotation de Solidarité Urbaine : dotation destinée aux communes de plus de 5.000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. L'éligibilité ainsi que le montant de cette dotation sont déterminés à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges, reprenant des critères de richesse comme le potentiel fiscal et des critères de charges comme le nombre de bénéficiaires d'aide au logement, le nombre de logements sociaux et le revenu moyen par habitant de la commune.

Evolution de l'attribution de compensation depuis 2015

Après une réduction de près de 13,08 M€ entre 2014 et 2015, consécutive aux transferts de compétences de la Ville vers la Métropole et opérés au 1^{er} janvier 2015, et une nouvelle baisse de l'attribution de compensation en 2016, de l'ordre de 4,45 M€, liée au 1^{er} janvier 2016 au transfert de la gestion du stade Diochon en année pleine ainsi que celle des musées, une correction à la hausse a été enregistrée en 2017, à hauteur de 3,2 M€, afin d'intégrer les recettes issues de la gestion des parkings en ouvrage régularisées après le transfert en 2015.

L'attribution de compensation pour 2018 a connu un nouvel ajustement à la baisse d'un montant global d'1,30 M€, afin de prendre en compte le transfert de la gestion des stations de vélos Cy'Clic ainsi qu'une prise en charge partielle par la Métropole des charges de centralité supportées par la Ville, associée aux transferts de l'Opéra, de l'ESADHAR et de la patinoire.

L'attribution de compensation pour 2019 a intégré en année pleine la conséquence des transferts intervenus au cours de l'année 2018.

Après des régularisations de transferts antérieurs à 2020, l'attribution de compensation versée en 2021 a connu de nouveaux ajustements à la baisse correspondant au transfert de la Ville à la Métropole des musées littéraires (maison natale de Pierre Corneille et pavillon Flaubert) pour 98 K€ et la création du service commun de la Direction du Cabinet entre les deux entités.

La bascule de la dotation « TEOM » de la dotation de solidarité communautaire (DSC) vers l'attribution de compensation, approuvée au cours de l'année 2021 par l'ensemble des communes concernées, entraîne une augmentation du montant de l'attribution de compensation de la Ville de 249 K€.

L'attribution de compensation pour 2025 n'a pas évolué par rapport à 2024, aucun nouveau transfert n'étant intervenu au cours de l'exercice.

L'évolution de l'attribution de compensation de fonctionnement de la Ville de Rouen sur la période 2015 – 2025 est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant initial	20,92	7,84	3,39	3,54⁵	4,76⁶	3,63	3,62	3,62	3,55	3,55	3,55
Transfert Voirie Urbanisme	-10,80										
Transfert des services communs	-2,06										
Transfert Stade Diochon	-0,22	-0,26		0,01	0,02			-0,02			
Transfert des Musées		-4,40									
Transfert taxe aménagement		0,21	0,21	0,14	0,14						
Correctif transfert voirie – parkings			3,26	1,09							
Transfert Aitre Saint Maclou			- 0,06								
Ajustement affichages Decaux (0,54	0,14						
Prise en charge partielle des charges de centralité + transferts 2018				-0,40	- 1,43						
Régularisation transferts années antérieures						0,01					
Transfert musées littéraires							-0,1	-0,1			
Service commun "Direction Cabinet" Ville de Rouen							-0,04	-0,2			
Bascule dotation TEOM de la DSC vers l'AC							+0,25	+0,25			
MONTANT FINAL	7,84	3,39	6,80	4,92	3,63	3,62	3,73	3,55	3,55	3,55	3,55

La dotation de solidarité communautaire (DSC) n'a pas pour sa part enregistrée d'augmentation par rapport à 2024, pour s'établir à 2,50 M€ au titre de l'exercice 2025.

Le secteur des moyens généraux **2,99M€** (en augmentation de +0,68 M€ entre 2024 et 2025)

Ce secteur regroupe :

- ❖ Les remboursements des dépenses de personnel comptabilisés au bénéfice de la Ville

Les remboursements relatifs aux indemnités journalières par la sécurité sociale, à la perception de la part « agent » des tickets restaurant, ainsi qu'à la mise à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes qui s'élèvent à **1,5 M€**

- ❖ Les subventions relatives aux dépenses de personnel

Un montant global de subvention de 95K€ a été perçu par la collectivité au titre de la cité éducative. Par ailleurs, une aide de 2 333 € a été versée pour l'emploi d'un doctorant par la commune.

⁵ 3,54 M€ = 6,80 M€ – 3,26M€ des parkings

⁶ 4,76 M€ = 4,92 M€ - 0,01 M€ stade Diochon – 0,54 M€ affichages Decaux -+ 0,4 M€ transferts 2018 et prise en charge partielle charges centralité

❖ Les remboursements d'assurance

Des remboursements d'assurance et règlements pour des litiges ont également été reçus à hauteur de **991,17 K€**, en fortes progression par rapport à 2024 (+124%) dont 804K€ d'indemnisation suite aux émeutes de juin 2023.

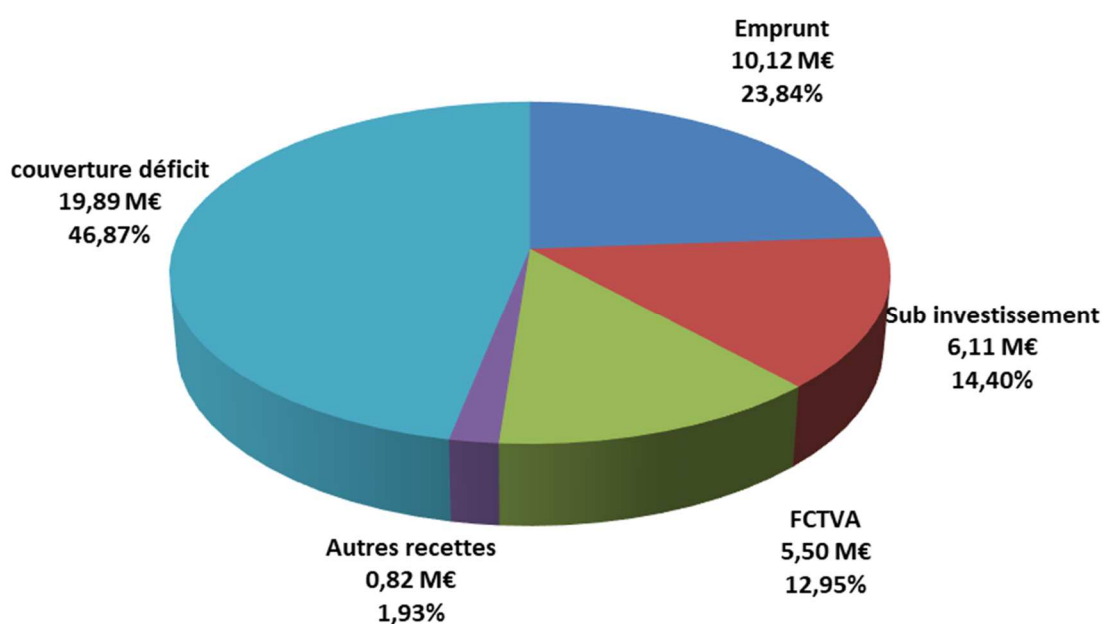
❖ Les remboursements d'entretien des véhicules

0,43 M€ de prestations ont été refacturées à la **Métropole** par la Ville au titre de l'entretien de ses véhicules ainsi que 5,6K€ à la commune de Sotteville-lès-Rouen.

c. Les recettes réelles d'investissement

Les principaux postes de recettes réelles d'investissement sont les suivants (en millions d'euros) :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Poids dans le budget	Évolution 2025/2024
Couverture du déficit d'investissement N-1	3,00	11,05	7,17	12,83	9,60	9,57	15,06	19,89	46,87%	32,12%
Emprunt	6,00	6,08	5,00	8,50	10,19	10,85	12,20	10,12	23,84%	-17,08%
Subventions d'investissement reçues	2,15	4,10	3,91	7,79	6,87	8,82	8,14	6,11	14,40%	-24,94%
FCTVA	2,30	2,94	3,05	2,98	2,91	3,26	4,43	5,50	12,95%	24,02%
Autres recettes	2,03	1,53	1,02	2,76	1,05	1,45	0,88	0,82	1,93%	-6,63%
TOTAL	15,48	25,70	20,15	34,86	30,62	33,94	40,72	42,45	100,00%	4,24%



❖ La couverture du déficit d'investissement n-1

Un déficit d'investissement ayant été constaté au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 19,9 M€, il a été nécessaire d'affecter une partie du résultat de clôture de l'exercice 2024 à la couverture de ce déficit.

Une recette, du montant exact du déficit d'investissement constaté au titre de l'exercice 2024, soit 19 894 753,21€, est donc constatée sur l'exercice 2025.

❖ L'emprunt

Comme les quatre années précédentes, la Ville a, de nouveau, au cours de l'année 2025, limité au strict nécessaire le recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

Ainsi, 10,12 M€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés au cours de l'année 2025, permettant à nouveau à la Ville de se désendetter (variation de l'encours de dette de – 3,35M€ au 31 décembre 2025 par rapport à 2024).

❖ Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée

Le mécanisme du FCTVA permet la compensation (à un taux forfaitaire) par l'Etat aux collectivités locales, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Les dépenses d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectuées au cours de l'année N-1.

Le montant de cette recette est donc directement lié au volume d'investissement réalisé l'année N-1.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le calcul du FCTVA est automatisé pour la Ville de Rouen. Cette automatisation consiste à remplacer l'examen manuel des demandes de remboursements envoyées aux préfectures par un calcul automatique dans une application informatique dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Si cette réforme permet de simplifier et d'harmoniser les règles de gestion du FCTVA pour les services de l'Etat, plus aucune situation particulière ne peut être prise en compte.

Le montant de FCTVA perçu par la Ville en 2025 s'élève à 5,5 M€, en augmentation de 1,06 M€ par rapport à 2024 (pour mémoire : 4,43 M€).

❖ Subventions d'investissement reçues

Hors gestion active de la dette, les subventions d'investissement représentent près de 15% des recettes réelles d'investissement et s'élèvent pour l'année 2025 à 6,11M€.

Les principales subventions d'investissement perçues en 2025 proviennent ainsi :

- De l'**Etat**, pour un montant global de **1,64 M€**, dont 160K€ au titre de la vidéo protection, 0,8 M€ au titre de la restauration de l'abbatiale Saint Ouen en provenance de la DRAC, 0,05M€ au titre des travaux de la piscine Marie Marvingt. Les fonds concernant le financement du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ont également été perçus à hauteur de 0,59 M€.
- De la **Métropole** pour un montant global de **3,64 M€**, dont 0,38 M€ correspondant au financement des travaux du gymnase Campus Santé.

Un montant global de 1,08 M€ a également été perçu au tirage du Fonds d'Aide Communal à l'Investissement Local (FACIL).

Projets financés par le FACIL	Montant subvention perçu en 2025
RESTAURATION EGLISE MADELEINE	45 117,32
REFECTION TOITURE ISOLATION ECOLE M NIBELLE	107 010,00
EXTENSION STADE IRENE HERMEL	46 116,30
RENOVATION ENERGETIQUE PISCINE MARVINGT FAGIP	290 088,37
RENOVATION SYSTEME CHAUFFAGE ECOLE JULES FERRY	45 590,00
TRAVAUX ISOLATION REMPLT COUVERTURE ECOLE PAPE CARPENTIER	168 830,28
VEHICULES FLOTTE MUNICIPALE ROUEN SOLDE FACIL	336 456,00
TRAVAUX CENTRE SOCIAL HDR	44 574,75
	1 083 783,02

Par ailleurs, un montant de 2,18M€ a été versé en 2025 au titre des travaux menés dans le cadre du NPNRU.

- Du **Département**, pour un montant global de **0,34 M€** correspondant au versement de la subvention au développement des installations de vidéo protection (19,2K€), au financement des travaux de l'église La Madeleine (229,68K€) et à l'aménagement du quartier Grammont dans le cadre du NPNRU (90K€) ;
- De la **Région Normandie** pour un montant global de 0,36M€ correspondant aux travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint Ouen (0,32M€) au titre du contrat de plan Etat Région ; et aux travaux d'aménagement des Hauts de Rouen (42K€) au titre du NPNRU ;

❖ Autres recettes d'investissement

Elles s'établissent à **0,82 M€** en 2025, représentant 1,93 % des recettes réelles d'investissement (hors recettes liées à la gestion active de la dette), soit en diminution de +0,06M€ par rapport à 2024.

Les autres recettes d'investissement enregistrées en 2025 correspondent à :

- La prise en charge par la Métropole d'une partie du remboursement de l'amortissement annuel de la dette de la Ville, conformément au dispositif de **reprise de dette** mis en place en faveur des communes en 2015 au titre du financement des compétences transférées pour un montant de **0,46 M€**.
- Au remboursement par les mandants des dépenses réalisées par la Ville pour leur compte en 2025. Ainsi, 14,17 K€ sont remboursés par la Métropole au titre des dépenses d'investissement réalisées par la Ville dans le cadre des différentes conventions de gestion liant les deux entités et 349 K€ sont reversés par le CCAS, au titre de dépenses d'investissement informatique (148 K€) et d'entretien du patrimoine bâti (201 K€) réalisées par la Ville à son attention.

❖ Le financement de la section d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement du budget principal se présente de la façon suivante pour l'année 2025 :

	M€	Dépenses	Recettes	Structure
Dépenses investissement		42,77		
Variation fonds de roulement		0,11		
Epargne nette			18,00	41,98%
Ressources propres d'investissement			8,65	20,17%
Subventions			6,11	14,25%
Emprunt			10,12	23,60%
TOTAL		42,88	42,88	100,00%

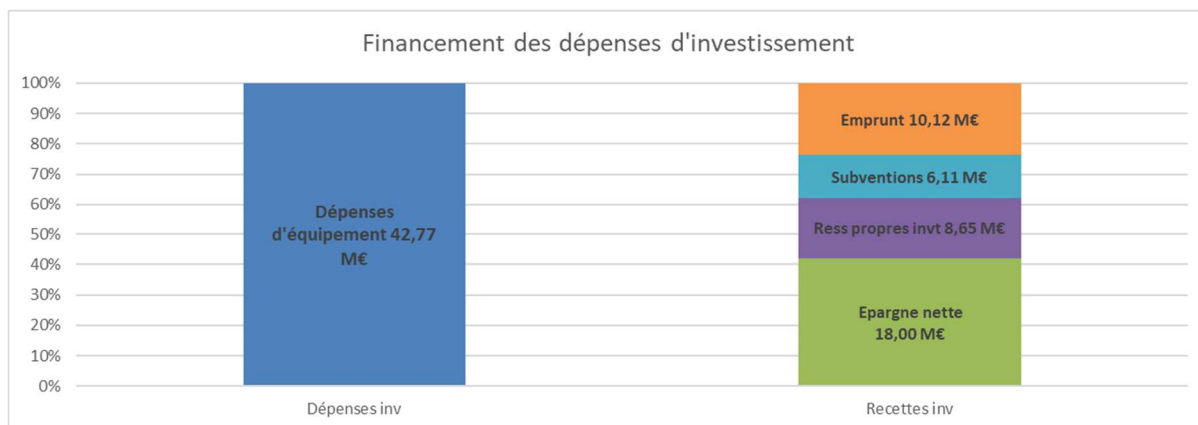
Les dépenses réelles d'investissement ont été financées pour près de 41,98 % par l'épargne nette dégagée au titre de la section de fonctionnement.

Les ressources propres d'investissement (constituées du FCTVA et des cessions d'immobilisation principalement) ont contribué pour près de 20,17 % à ce financement.

Le recours à l'emprunt représente 23,60% du financement des dépenses réelles d'investissement.

Cette structure de financement de l'investissement illustre la bonne résistance des indicateurs de gestion de la Ville avec une ventilation très équilibrée des sources de financement.

Plus des **3/4** des dépenses directes d'investissement sont financées par des recettes réelles autres que l'emprunt.



B. Les grandes tendances en dépenses

i. Les montants exécutés (fonctionnement + investissement)

Le tableau ci-après synthétise, pour les sept dernières années, l'ensemble des budgets votés et exécutés.

Les données présentées reprennent l'intégralité des dépenses (fonctionnement et investissement) inscrites au budget, y compris – le cas échéant - la reprise du déficit de l'année antérieure qui ne donne pas lieu à l'émission d'un mandat de dépenses.

	Budget voté			Budget exécuté			
	Dépenses totales	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales	% réalisation	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre
2025	296 117 610,90	245 290 252,37	50 827 358,53	230 272 813,29	83,90%	215 270 774,45	15 002 038,84
2024	299 044 502,86	252 467 517,49	46 576 985,37	234 510 380,96	81,01%	216 414 666,66	18 095 714,30
2023	300 021 298,19	238 104 723,22	61 916 574,97	222 618 092,53	82,82%	207 606 940,15	15 011 152,38
2022 retraité	256 369 150,52	226 013 839,17	30 355 311,35	214 462 985,75	92,63%	200 067 524,58	14 395 461,17
2022	355 736 013,30	226 013 839,17	129 722 174,13	275 377 545,44	83,22%	200 067 524,58	75 310 020,86
2021	250 484 472,19	213 516 449,30	36 968 022,89	203 235 832,64	93,94%	187 733 629,88	15 502 202,76
2020	232 400 905,73	189 269 616,56	43 131 289,17	191 530 149,75	93,15%	176 178 394,68	15 351 755,07

Le volume budgétaire global voté au titre de l'exercice 2025 – mouvements réels et mouvements d'ordre – pour 296,12 M€ est inférieur au volume global voté en 2024 (- 0,98 %).

Le montant total exécuté au titre de l'exercice 2025, dépenses réelles et d'ordre comprises, s'établit à **230,27M€** en baisse de 4,24 M€ par rapport à 2024 (pour mémoire : 234,51 M€), soit -1,81 %.

Hors impact du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui s'établit à 32,96 M€ en 2025 et du solde d'investissement reporté négatif qui s'élève à 19,89 M€ (ces mouvements de prévision ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat), le taux d'exécution globale du budget 2025 s'élève à **94,66%**.

➤ Les dépenses réelles

Investissement et fonctionnement cumulés, 215,27M€ de dépenses réelles ont été mandatées par la Ville en 2025, en diminution de -1,14 M€ (-0,53%) par rapport à l'exercice précédent (216,41 M€).

Le taux d'exécution des dépenses réelles s'établit à 87,76 %.

➤ Dépenses d'ordre

Ces mouvements de dépenses, équilibrés budgétairement par l'émission de titres de recettes d'ordre de même montant, n'ont aucune incidence financière en termes de décaissement effectif de liquidités.

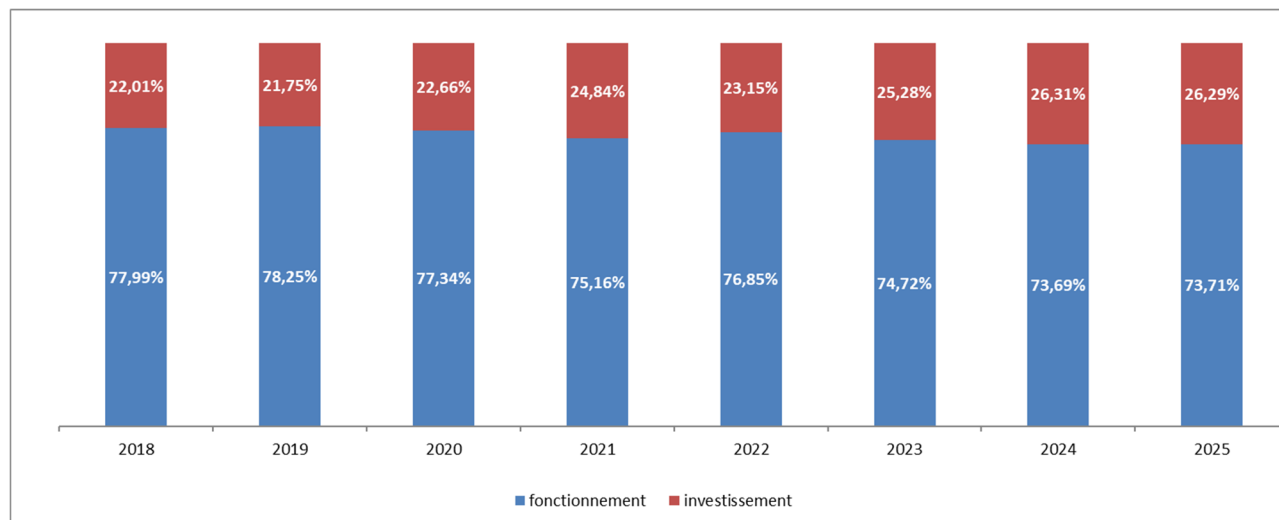
Au cours de l'exercice 2025, les dépenses d'ordre mandatées en 2025 s'élèvent à **15 M€** et sont composées notamment des éléments suivants :

- 11,22 M€ au titre des dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations ;
- 2,30 M€ au titre des régularisations comptables liées aux cessions d'actifs ;
- 0,29 M€ au titre des provisions pour litiges et contentieux ;

ii. La structure des dépenses

a. Répartition entre sections

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 73,71% des dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette), en maintien par rapport à 2024 (73,69 %).



b. Les dépenses réelles de fonctionnement

S'établissant à 158,68 M€ au titre de l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une évolution de - 0,44 M€ (soit - 0,27 %) par rapport au montant mandaté en 2024 (pour mémoire : 159,12M€).

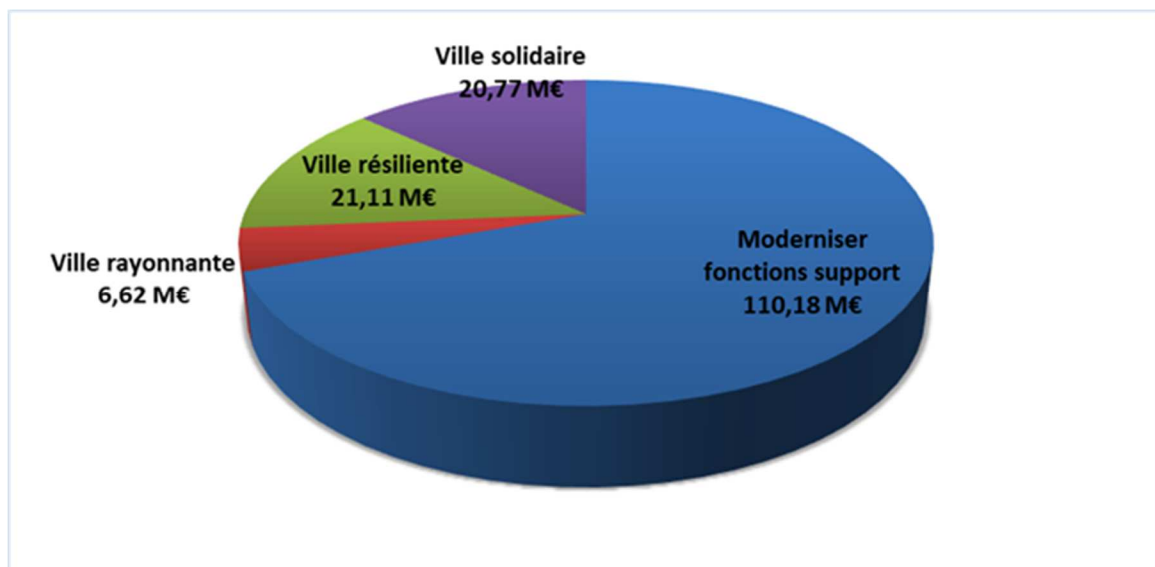
Cette évolution s'explique par les variations suivantes :

- Une baisse des intérêts financiers de la dette de la commune de 0,49M€ ;
- Un ajustement des contributions de la ville après une année 2024 exceptionnelle dans le cadre du transfert de l'EHPAD au CH du Bois-Petit ayant entraîné le versement d'une subvention pour couverture du déficit d'un montant de 1,2M€.

Les principaux postes de charges de la section de fonctionnement sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Poids dans le budget	Évolution 2025/2024
Dépenses de personnel	85,74	85,70	87,57	90,85	94,65	96,76	97,35	61,35%	0,61%
Dépenses de fonctionnement général	32,51	30,09	33,47	42,52	39,66	40,09	40,81	25,72%	1,78%
Frais financiers	4,28	3,40	2,88	2,53	3,36	3,47	2,98	1,88%	-14,11%
Subventions aux associations	6,04	5,54	5,68	5,75	5,89	5,91	6,00	3,78%	1,52%
Participations de la Ville	9,13	9,20	10,05	10,99	10,84	12,88	11,54	7,27%	-10,43%
TOTAL DRF	137,70	133,92	139,65	152,63	154,40	159,12	158,68	100,0%	-0,27%

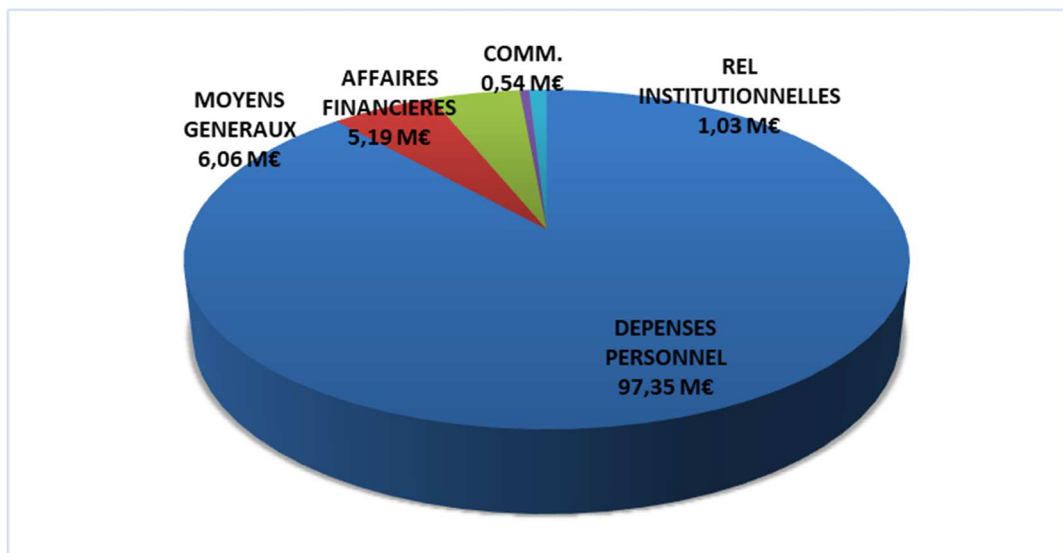
Ces dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante entre les 4 politiques sectorielles retenues pour présenter le budget de la Ville de Rouen, les fonctions supports comportant en leur sein la gestion des dépenses de personnel :



Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers : 110,18 M€

L'optimisation des moyens et la simplification des démarches administratives demeurent les objectifs majeurs de l'ensemble des services « ressources » de la Ville.

L'exercice 2025 a permis de poursuivre et conforter les différentes démarches amorcées au cours des années précédentes.



- Les dépenses de personnel :

Avec **97,35 M€** mandatés au titre de l'année 2025, les dépenses de personnel demeurent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement, représentant plus de **61,35%** de ces dernières.

Par rapport à 2024, l'évolution de CA à CA est de +0,61 %. Cette hausse, qui a pu être absorbée grâce aux importants efforts de gestion réalisés sur les années précédentes, s'explique par l'application de mesures nationales :

- Augmentation de 3 points du taux des cotisations à la CNRACL en vertu du décret n°2025-86 du 30 janvier 2025
- Revalorisation annuelle du SMIC au 1^{er} juillet 2025

Outre ces dépenses, il a fallu absorber comme chaque année les variations à la hausse de la masse salariale (GVT) ainsi que le coût induit par les élections législatives.

Le travail conduit par la direction des ressources humaines avec l'ensemble des directions de la Ville, dans une logique de dialogue de gestion autour d'objectifs transparents de gestion des enveloppes de remplacements, d'heures supplémentaires, d'effectifs adaptés à chaque secteur d'activité, afin de concilier qualité du service public et développement des compétences s'est poursuivi et a permis de contenir l'évolution de la masse salariale, conjugué à une stratégie de pilotage particulièrement active en la matière.

Un COPIL Emploi arbitre au cas par cas l'ensemble des ouvertures de postes permanents, ainsi qu'une partie significative des recours aux contractuels en remplacements et renforts.

M€	BP	Evolution N/N-1
2016	85,78	-0,97%
2017	87,53	2,49%
2018	86,35	-1,00%
2019	86,00	-0,10%
2020	85,90	-0,06%
2021	87,63	+2,18%
2022	90,27	+3,73%
2023	94,32	+4,18%
2024	98,54	+2,23%
2025	97,35	+0,61%

- Moyens généraux : hors gestion de la masse salariale, 6,06 M€ ont été consacrés aux dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Au-delà de la masse salariale, ont été déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines : 0,39 M€ au titre de la formation du personnel de la Ville et 0,435M€ de subvention au Comité des Œuvres Sociales Communal (COSCC).

1,97 M€ ont été consacrés à la gestion des systèmes d'information dont 1,49 M€ à la maintenance en condition opérationnelle des équipements et systèmes informatiques et 0,37 M€ à la téléphonie (pour l'ensemble des sites de la collectivité).

1,33 M€ ont été mobilisés pour les moyens logistiques alloués aux services municipaux dont 0,64 M€ pour l'entretien du parc des véhicules, 0,48 M€ pour le nettoyage et l'entretien des locaux ou encore 0,16 M€ pour le renouvellement des vêtements de travail et les équipements de protection individuelle.

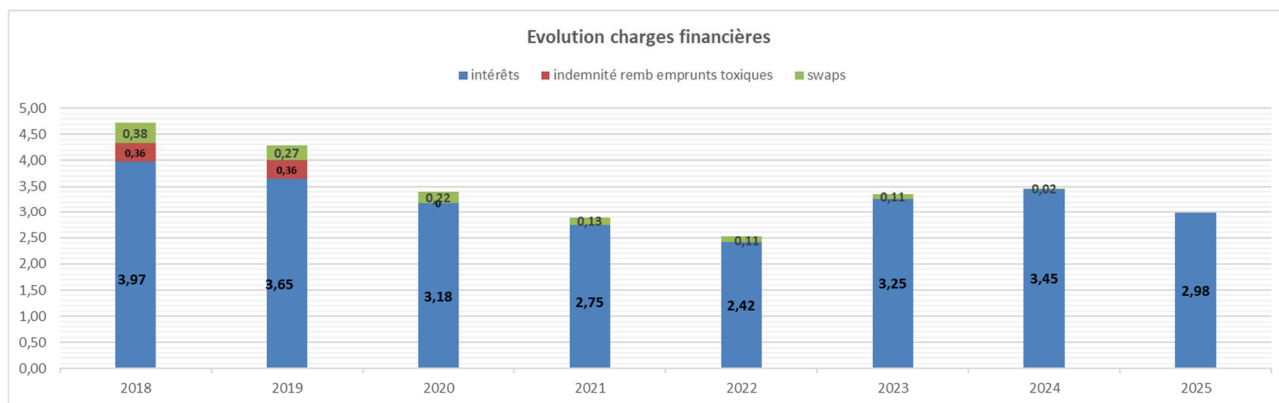
0,19 M€ de crédits ont permis d'honorer des dépenses refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien du parc automobile de cette dernière par le garage municipal.

1,2 M€ ont été mandatés au titre des moyens juridiques, dont 0,99 M€ pour les assurances, 81 K€ pour les honoraires et 53 K€ pour les annonces de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.

- Affaires financières : 5,19 M€ ont été consacrés à l'ensemble des dépenses dites « financières ».

En 2025, 2,98 M€ ont servi au paiement des frais financiers supportés par la Ville. Ils sont constitués exclusivement de la charge des intérêts relatifs aux emprunts et du coût financier généré par les outils de gestion de trésorerie et de couverture des taux détenus par la collectivité.

Ainsi, les frais financiers ont baissé de -14,11% soit -0,49M€ par rapport à 2024 sous l'effet de l'évolution des taux bancaires.

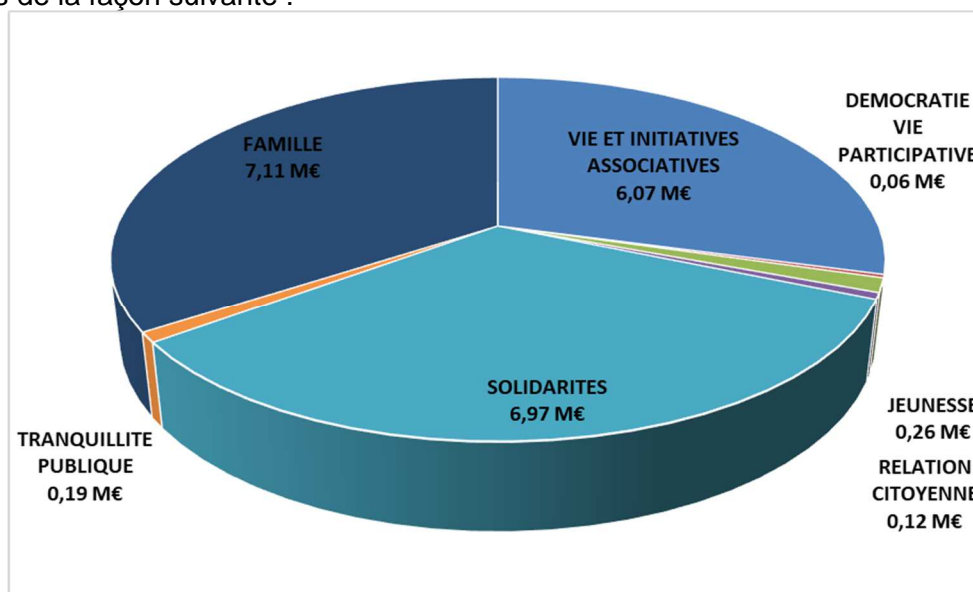


Les autres crédits ont permis de comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables (0,16M€), l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs (0,08 M€) et le reversement de produits d'impôt (1,86 M€).

- Relations institutionnelles : 1,03 M€ ont permis le fonctionnement des groupes d'élus, le versement des indemnités, des cotisations sociales et de retraite des élus municipaux ainsi que la prise en charge de leurs formations et frais de déplacement.

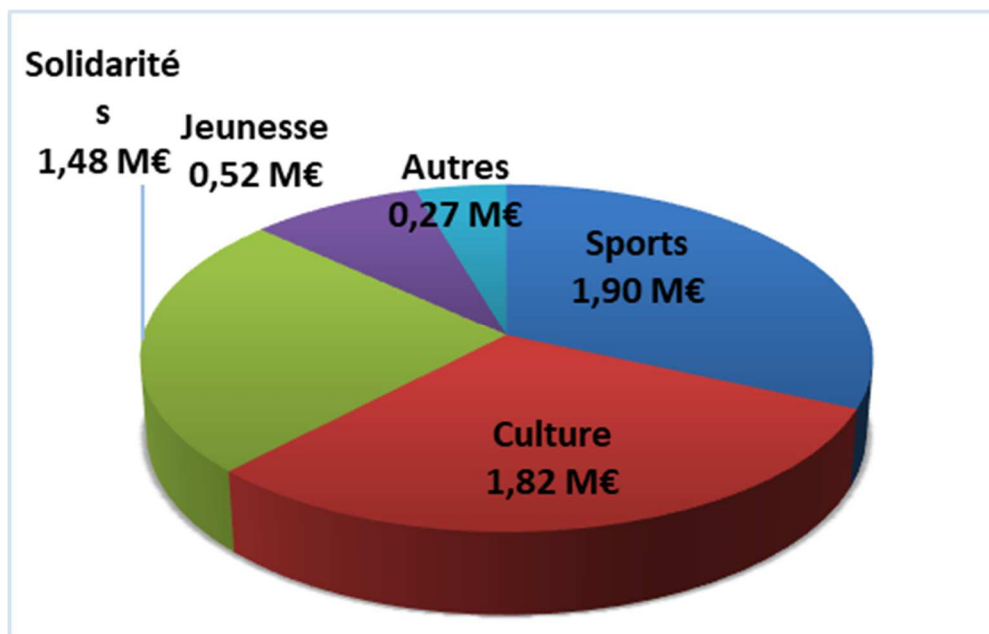
Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 20,77 M€

Les dépenses de fonctionnement enregistrées au titre de la politique des solidarités sont ventilées de la façon suivante :



- Vies et initiatives associatives : 6,07 M€ de crédits ont été mandatés en 2025, dont 6 M€ destinés au soutien des associations du territoire.

Ces subventions représentent 3,78 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville (soit près de 9,79 % des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses de personnel).



Les principaux secteurs d'intervention demeurent le soutien aux associations sportives (pour près de 31,74%), suivi par les subventions dans les domaines de la culture et du patrimoine (30,42 %). Viennent ensuite le domaine des solidarités (Personnes âgées, lutte contre le handicap, AREJ...) pour plus de 24,66 % puis le secteur de la jeunesse (8,61 %) dont les subventions communales permettent de financer notamment le fonctionnement des crèches associatives.

- Famille : 7,1 M€ ont été consacrés à cette thématique au cours de l'année 2025, dont :
 - 0,17 M€ pour le secteur de la petite enfance, comprenant la maintenance, l'achat de produits d'entretien, de produits d'hygiène et pédagogiques ;
 - 2,38 M€ pour le fonctionnement des écoles et des centres de loisirs, dont la maintenance courante des bâtiments (0,62 M€), l'acquisition de fournitures scolaires, pédagogiques (320K€), entretien des locaux (125K€) ou encore le transport des enfants vers les équipements culturels et sportifs (72 K€). 0,40M€ ont été consacrés aux actions d'accompagnement éducatif ;
 - 4,54 M€ pour la restauration collective, dont 4,28 M€ versés par la Ville au SIREST, Syndicat intercommunal chargé de la préparation et de la livraison des repas dans les écoles et les accueils de loisirs rouennais, au titre de sa participation.

- Solidarités : 7 M€
6,07 M€ ont été dépensés au titre du soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont 5,78 M€ concernant la participation de la Ville au budget principal de l'établissement en diminution par rapport à 2024 du fait d'une subvention exceptionnelle de 1,2M€ versée en 2024 afin de permettre la prise en charge du déficit lié au transfert de l'EHPAD au CH du Bois-Petit.

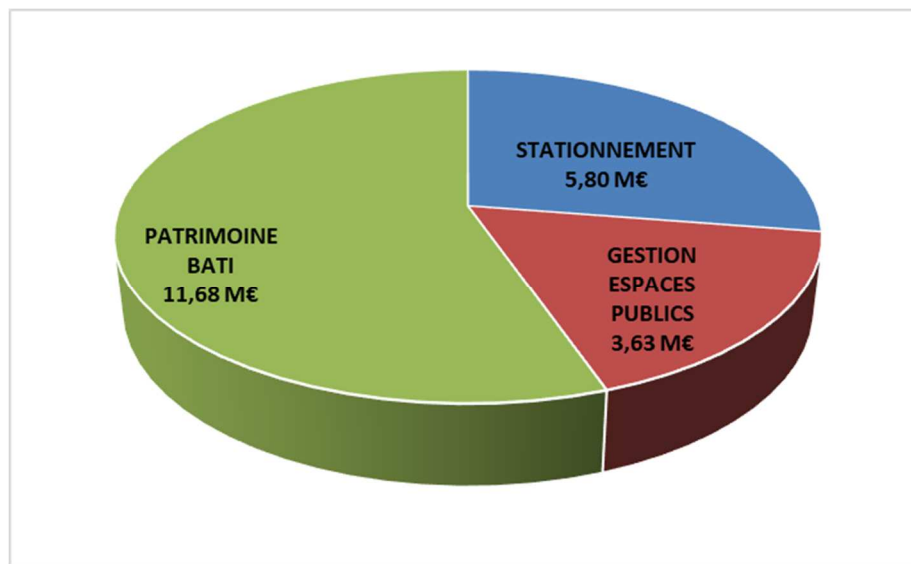
Les services ont également apporté leur soutien à cette structure dans les domaines de l'informatique, de la gestion des ressources humaines, de la maintenance des bâtiments ou encore l'entretien des véhicules pour un montant global de 0,29 M€.

0,90 M€ ont été mobilisés au titre de la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville, dont 0,38 M€ pour le Contrat de Ville et 64K€ au titre de la lutte contre les discriminations.

- Relation citoyenne : l'accueil du public, l'organisation des élections ainsi que la gestion administrative des cimetières ont mobilisé 120 K€ de crédits au cours de l'année 2025.

- Jeunesse : 260 K€ ont été déployés autour de cette thématique, dont 106 K€ pour le dispositif Contrat Loisirs Jeunes, 121 K€ pour les actions citoyennes dont 27,10 K€ au bénéfice du Fonds d'Aide aux Jeunes ou encore 32,79 K€ dédiés à l'animation de la Vie étudiante.

Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 21,11 M€



- **Patrimoine bâti : 11,68 M€** de crédits ont été consommés pour permettre :
 - D'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux à hauteur de 9,07 M€ en hausse de 1,86 M€ par rapport à 2024. La ventilation entre les différents postes budgétaires consacrés aux fluides est la suivante : 3,77 M€ pour l'électricité (+184K€ par rapport à 2024), 4,21 M€ pour les combustibles et le chauffage urbain (+1,67M€ par rapport à 2024), 1,09 M€ pour leau et 0,44 M€ pour les carburants (- 0,07 M€ par rapport à 2024) ;
 - D'assurer la gestion du parc immobilier de la commune pour 1,25 M€, dont 0,86 M€ au titre des impôts et 0,38 M€ au titre des charges locatives et de copropriété ;
 - D'accompagner la maintenance, les petits aménagements et la sécurité des bâtiments municipaux à hauteur de 0,92 M€.

- **Stationnement : 5,54 M€**

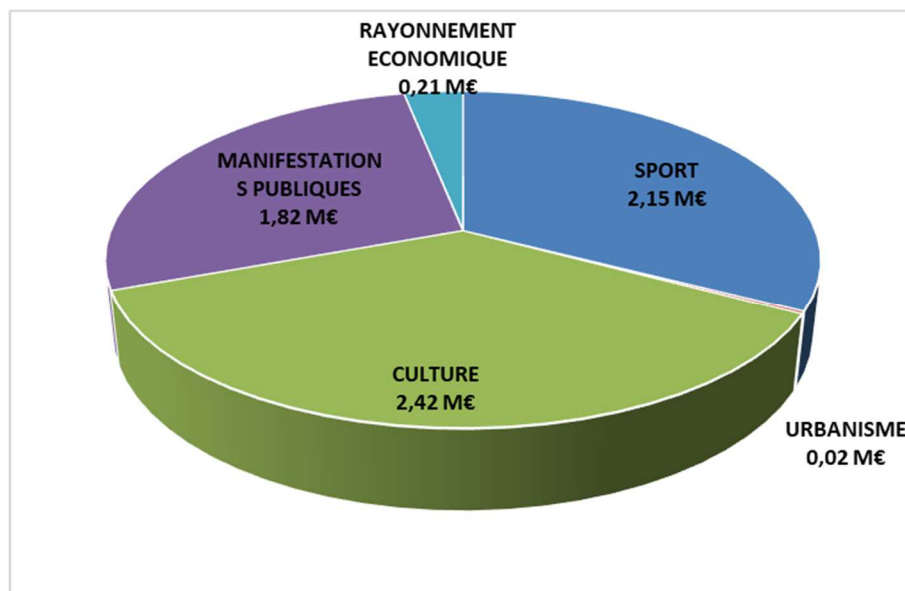
Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant, la rémunération versée au délégataire au titre de l'année 2025 s'est élevée à 2,70 M€ (dont 1,48 M€ au titre de la part fixe et 1,22 M€ au titre de la part variable).

Le montant du produit des forfaits de post stationnement (FPS) collecté par le délégataire pour le compte de la Ville et qui a fait l'objet d'un reversement à la Métropole, s'est élevé à 2,72 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au montant reversé en 2024.

- **Gestion des espaces publics : 3,63 M€** y ont été consacrés au cours de l'année 2025. Cette gestion englobe les prestations d'entretien des espaces publics (1,47 M€) et des espaces verts (0,30 M€), le renouvellement des matériels d'entretien et l'achat de consommables nécessaires à cet entretien (0,65 M€). Elle regroupe également le traitement des déchets (0,41 M€).

Le programme d'actions axées autour des sciences du végétal a permis de proposer différentes animations et ateliers autour des thématiques de la faune et de la flore et de mener de l'éco pâturage de la côte Sainte Catherine (16,04 K€). Les actions relatives au plan de transition ont mobilisé quant à elles 31,56 K€.

Rouen, ville créative et rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie : 6,62 M€



- Culture : 2,42 M€

La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Etincelle, théâtre de la Ville de Rouen s'est établie à 0,91 M€.

Le budget consacré au fonctionnement des bibliothèques s'est élevé à 0,38 M€, dont 0,25 M€ consacré au renouvellement des collections et 55 K€ à l'organisation de manifestations pédagogiques.

170 K€ ont été nécessaires au Conservatoire pour assurer la gestion quotidienne de l'établissement (entretien des locaux, fournitures, équipements...).

Les manifestations culturelles emblématiques de la Ville ont mobilisé les crédits suivants : 98 K€ ont été consacrés au Curieux Printemps, 28K€ à l'automne curieux.

Dans le cadre du développement de l'accès à la culture par tous, 80 K€ de crédits ont permis la mise en place et l'accueil de résidences artistiques dans différents quartiers de la Ville.

Des crédits de maintenance et d'entretien courant ont été mobilisés à hauteur de 0,41M€ (dont 248 K€ au bénéfice du pôle culturel Grammont).

- Sport : 2,15 M€

Les crédits mobilisés au titre de la politique sportive se sont déclinés dans les rubriques suivantes :

- Maintenance et entretien des bâtiments sportifs : 0,45 M€ ;
- Maintenance et entretien des terrains sportifs : 0,21 M€ ;
- Fonctionnement et soutien de l'attractivité sportive 0,48 M€;
- Gestion de la patinoire du centre sportif Guy Boissière pour le compte de la Métropole : 1,01 M€. Il s'agit des dépenses de fluides, de maintenance, d'entretien et d'achat de fournitures et matériels (hors masse salariale) qui sont refacturées à la Métropole.

- Manifestations publiques : 1,82 M€

2025 fut une année riche en évènements publics portés par la collectivité : la Foire Saint Romain (0,82 M€), Rouen sur Mer (0,27 M€) ou RouenGivrée (0,47 M€), la Solitaire du Figaro (43K€) ou les Fêtes Jeanne d'Arc (36K€) qui ont porctué l'agenda de la ville.

La Ville a également poursuivi son soutien logistique à l'organisation des évènements se tenant sur son territoire.

- Rayonnement économique : 0,21 M€

La Ville a poursuivi ses actions de soutien et de développement de l'activité commerciale sur son territoire, en consacrant 26,6 K€ à la fête du commerce, 61,6 K€ à l'organisation du prix de l'accueil.

16,47 K€ de crédits ont été mobilisés pour soutenir des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire.

c. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles mandatées de l'exercice 2025 s'élèvent à **56,59 M€**, soit un taux de réalisation de 80,16 %, en **baisse de 0,77 M€** par rapport au montant mandaté en 2024 (pour mémoire : 57,30 M€).

Hors déficit d'investissement reporté et mouvements liés à la gestion active de la dette, les principaux postes de dépenses réelles d'investissement sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Poids dans le budget	Évolution 2025/2024
Amortissement dette	15,37	15,88	16,23	13,03	14 ,23	13,35	13,47	23,8%	0,9%
Investissements propres ⁷	19,90	19,53	25,34	29,80	34,47	38,28	35,21	62,2%	-8,0%
Subventions d'investissement	1,92	1,43	2,25	2,68	2,82	4,79	7,56	13,4%	57,8%
Autres dépenses	1,08	2,39	2,33	0,47	0,72	0,39	0,35	0,6%	-10,6%
TOTAL DRI	38,27	39,23	46,15	45,98	52,24	56,81	56,59	100,0%	-0,4%

⁷ Les investissements propres correspondent aux dépenses d'équipement direct.

Amortissement de la dette

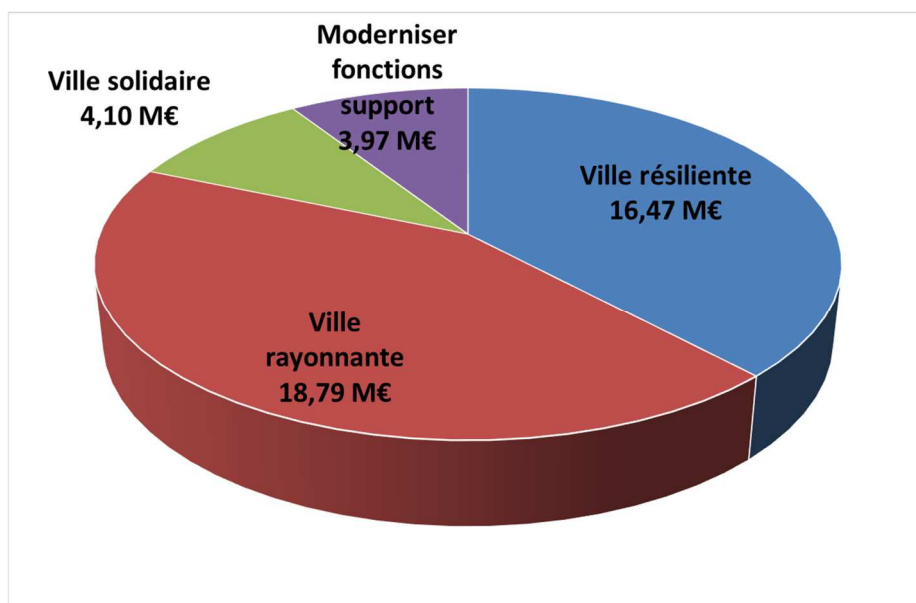
Les crédits de paiements réels mandatés de **13,47 M€** en 2025 correspondent au remboursement en capital de la dette (2024 : 13,35 M€).

Les investissements propres et subventions versées

Les **42,77 M€** mandatés en 2025 (contre 43,19 M€ en 2024) au titre des investissements réalisés directement par la collectivité ainsi que les subventions d'investissement versées, confirment l'ambitieux effort d'investissement engagé par la ville tout au long du mandat 2020 – 2026.

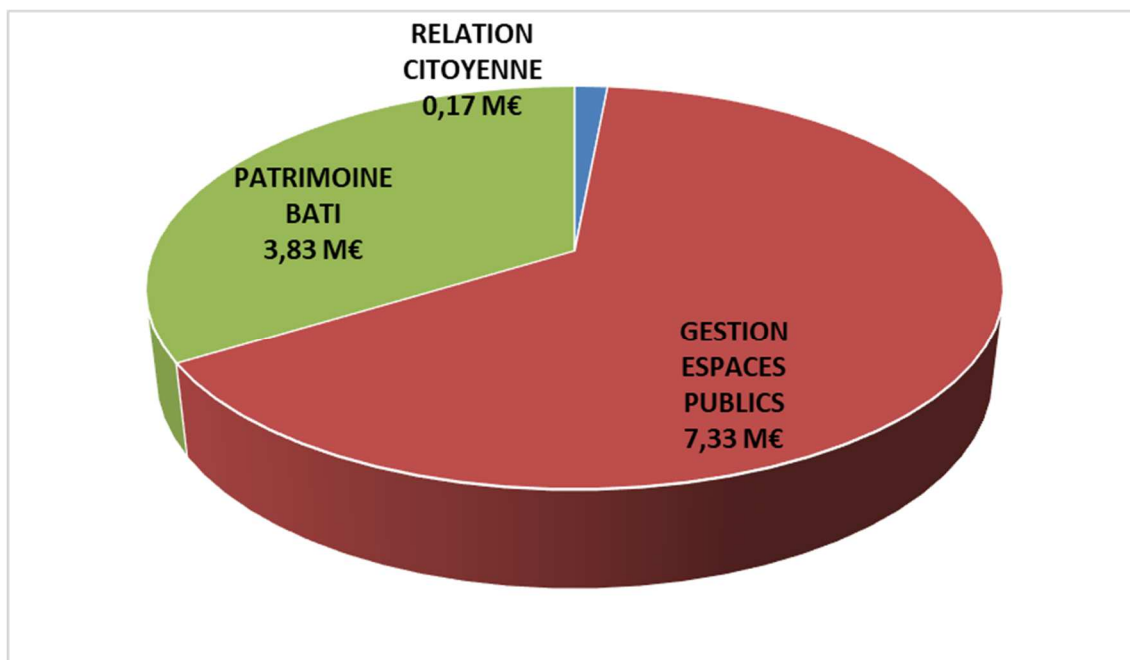
Ce maintien d'un niveau élevé d'investissement provient de l'avancée de grands projets d'investissement décidés pour le mandat comme la rénovation de l'abbatiale Saint Ouen, le gymnase campus santé ou le programme de renaturation des cours d'écoles. Elle est aussi le résultat de l'avancement du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

Les dépenses d'investissement propre de la Ville se répartissent dans les politiques sectorielles de la manière suivante :



Les principales opérations d'investissement propre de la Ville sont les suivantes pour l'année 2025 :

Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 11,33 M€



- Patrimoine bâti : 3,83 M€ (soit – 3,14 M€ par rapport à 2024) ont été mandatés au cours de l'année 2025 afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des bâtiments municipaux.

⇒ **Travaux d'économie d'énergie** : 2,77 M€ y ont été consacrés en 2025.

Les priorités de cette politique municipale structurante se concrétisent autour des travaux d'économies d'énergie menés notamment dans les écoles et centres de loisirs (1,83 M€) :

- La poursuite des travaux d'isolation thermique par l'extérieur et de remplacement de la couverture et du système de chauffage de l'école Jules Ferry (0,52 M€) ;
- La poursuite des travaux de remplacement des menuiseries de l'école Joséphine Baker (0,57 M€) ;
- La poursuite des travaux d'isolation et de couverture de l'école Maurice Nibelle (0,28 M€) ;
- Les travaux de rénovation énergétique de l'école Hameau des Brouettes (0,28 M€) ;

Des travaux de remplacement de menuiseries extérieures ont été menés dans les bâtiments de la ville rue Victor Hugo (0,24 M€) ainsi que rue Bourg l'Abbé ((0,15 M€).

⇒ **Bâtiments administratifs et techniques** : 1,06 M€ ont été investis en 2025 dans l'aménagement, l'équipement et la maintenance de ces locaux.

Près de 0,83 M€ de crédits ont été consacrés aux travaux dans les locaux administratifs et techniques de la Ville. L'Hôtel de Ville a ainsi bénéficié d'une enveloppe de 174 K€ alors que 44,45 K€ ont été consacrés au centre municipal Delbo.

La démolition de bâtiments et leur remise en état a mobilisé près de 0,14 M€. 85 K€ de crédits ont permis le remplacement et l'acquisition de nouveaux équipements pour les ateliers municipaux.

- Gestion des espaces publics : 7,33 M€.

2,85 M€ ont été consacrés aux paysages et à la nature en Ville. Ainsi, 0,36 M€ ont été consacrés à l'aménagement du Jardin Chinois au sein du Jardin des Plantes et 0,17 € à l'aménagement paysager du jardin Géricault. La poursuite des travaux de cheminement piéton du Jardin des Plantes a mobilisé 105,79 K€.

252,26 K€ ont permis l'aménagement de la plaine de loisirs du centre Texcier alors que l'aménagement des aires de jeux des jardins de l'Hôtel de Ville a été financé à hauteur de 107,18 K€.

L'entretien et l'aménagement des espaces publics ont mobilisé 0,48 M€ de crédits, dont 197 K€ consacrés à l'acquisition et l'installation de sanitaires et 90,33 K€ au remplacement et à l'aménagement autour des nouvelles corbeilles de ville.

Enfin, l'important programme de renaturation des cours d'écoles (2,56M€) s'est poursuivi au cours de l'été 2025 avec le démarrage de l'aménagement des cours d'écoles suivantes :

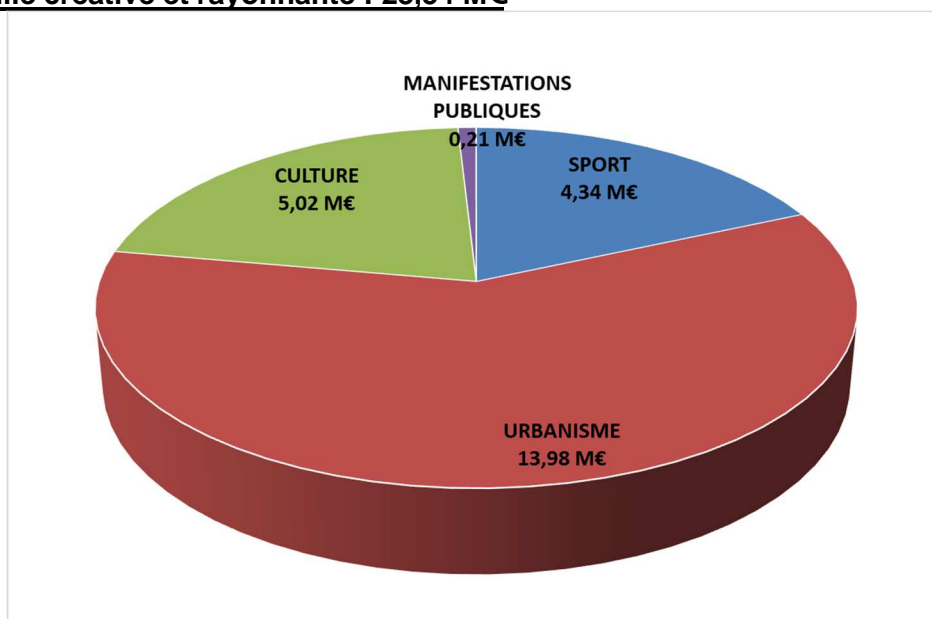
- Ecole Pasteur Maternelle : 115 K€
- Ecole élémentaire Les Sapins : 478 K€
- Ecole maternelle Joséphine Baker : 211 K€
- Ecole élémentaire Bachelet : 179 K€
- Ecole Ferry élémentaire : 233 K€
- Ecole Ferry maternelle : 273 K€
- Ecole Charles Nicolle élémentaire : 231 K€
- Ecole Charles Nicolle Maternelle : 136 K€

Les espaces extérieurs des crèches Rose des Vents (219 K€) et Ile aux Trésors (184 K€) ont également fait l'objet de travaux de renaturation.

Les engins et la mécanisation ont mobilisé 1,15M€ de crédits avec la livraison en 2025 de 2 balayeuses (0,91 M€), et de 4 nettoyeurs haute pression (154 K€).

- ⇒ **Cimetières : 0,17 M€** de travaux ont été consacrés à leur aménagement et entretien dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Rouen, ville créative et rayonnante : 23,54 M€



⇒ **Sport** : près de **4,34 M€** de crédits ont été consacrés aux investissements sportifs en 2025, en hausse de 1,64 M€ par rapport à 2024.

Près de 2,47 M€ ont été consacrés aux travaux dans les piscines Marie Marvingt (1,77 M€) et Boissière (0,7 M€).

La création du terrain synthétique du stade Salomon a mobilisé près de 0,8 M€.

Ces crédits ont également permis d'assurer les travaux de sécurité et maintenance des bâtiments sportifs (0,4 M€) ainsi que des terrains sportifs (0,24 M€).

⇒ **Culture** : près de **5,02 M€** de crédits d'investissement ont permis en 2025 d'assurer la prise en charge des dépenses de sécurité – maintenance des équipements culturels et des bâtiments historiques ainsi que de poursuivre les travaux de restauration de l'abbatiale Saint Ouen.

2,51 M€ de crédits ont ainsi permis la poursuite du programme de travaux prévu pour ce monument historique emblématique de la Ville et qui se poursuivra sur plusieurs années.

Au titre du programme pluriannuel de rénovation du patrimoine (hors Abbaye Saint Ouen), les travaux de rénovation de l'église de la Madeleine ont mobilisé **0,76 M€** de crédits de paiement alors que 0,42 M€ ont été consacrés aux travaux de l'église Saint Patrice.

Au titre de la restauration et de la valorisation, 137K€ de crédits de paiement ont été réalisés dont 102K€ pour la restauration de l'orgue de la tribune de l'église Saint Eloi et 110K€ pour la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre dans le cadre de la commande publique « Palais de justice Gisèle Halimi ».

159K€ de crédits ont été consacrés en 2025 aux bibliothèques ; au titre de la bibliothèque numérique (22,8K€) ; pour le renouvellement des collections (62 K€), et enfin en faveur de la restauration et l'acquisition de documents patrimoniaux (73,8K€).

287 K€ ont été consacrés au Conservatoire à rayonnement Régional (CRR), avec notamment le renouvellement des installations scéniques (lumières et sonorisation) de l'auditorium ainsi que le renouvellement d'instruments de musique (77 K€).

⇒ **Urbanisme : 13,98 M€** ont été consacrés en 2025, dont **2,6 M€** au titre du versement de la Ville à Rouen Normandie Aménagement dans le cadre de **l'aménagement de l'écoquartier de la Luciline**.

Parmi les **8,09 M€** dédiés au **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, ont permis :

La poursuite de la réalisation des projets d'**aménagement du quartier des hauts de Rouen** à savoir :

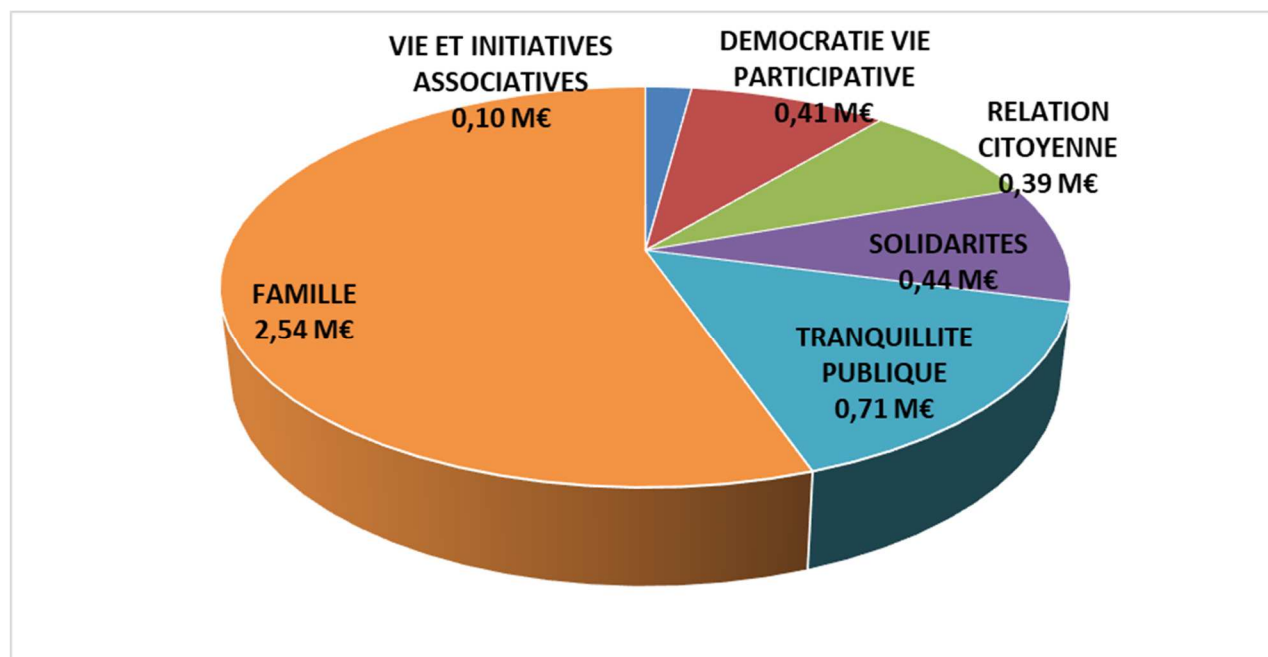
- Le versement à Rouen Normandie Aménagement dans le cadre de l'aménagement de la centralité Chatelet (4,5M€)
- Les différentes missions d'études, de concertation, de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinées à la déclinaison opérationnelle des différents projets définis au sein du NPNRU se sont poursuivies : 0,95 M€ pour la construction des groupes scolaire Dunant et Marot et 382K€ pour la construction de la piscine des hauts de Rouen
- La poursuite des travaux de rénovation et d'aménagement du centre Malraux (1,07 M€) ;

159K€ ont été consacrés à **l'aménagement du quartier Grammont** (fin de la reconstruction des vestiaires Irène Hermel et réaménagement du site Contremoulins).

Les programmes d'acquisition foncière, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (0,12 M€) se sont également poursuivis en 2025 afin de constituer les réserves nécessaires à l'aboutissement des différents projets d'aménagement conduits par la Ville.

Au titre de la réalisation du gymnase campus santé 1,8 M€ ont été versés à Rouen Normandie Aménagement en 2025.

Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 4,59 M€



⇒ **Famille** : les investissements consacrés aux équipements dédiés à la famille (crèches, écoles, accueils de loisirs), s'élèvent à **2,54 M€** au titre de l'année 2025.

Les travaux de gros entretien et réparations ont mobilisé 1,38 M€ au cours de l'année 2025.

0,41 M€ de crédits ont été consacrés à l'informatique dans les écoles, dont 292 K€ ont permis de poursuivre l'équipement des écoles en ordinateurs, vidéo - projecteurs interactifs et autres équipements et des travaux de câblage, fibrage et d'électricité ont été effectués à hauteur de 111 K€.

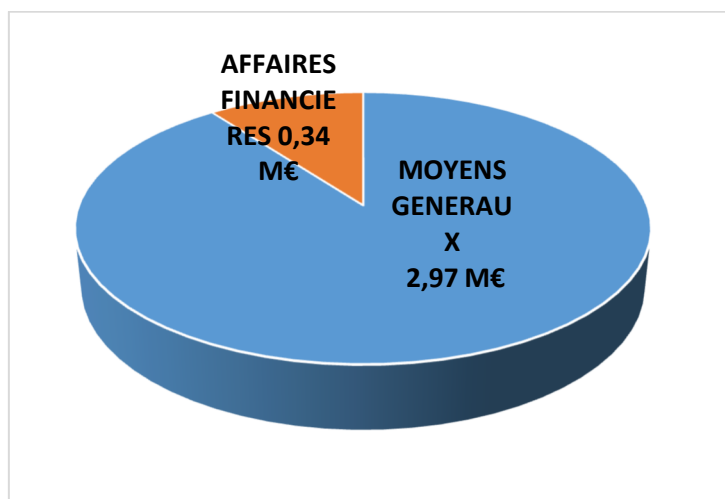
187 K€ de crédits ont permis la réalisation de travaux d'aménagement des crèches communales.

- ⇒ **Solidarités** : ce secteur regroupe les crédits consacrés à la sécurité – maintenance des résidences pour personnes âgées et équipements de cohésion sociale (100 K€ en 2025) mais également les crédits déployés pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité pluriannuel de 9M€.

Parmi les investissements réalisés à ce titre, un accent particulier a été porté sur la mise en accessibilité des écoles et centre de loisirs avec un budget de 0,30 M€ consacré notamment à l'installation de mains courantes, garde-corps, adaptation d'escaliers et d'ascenseurs.

- ⇒ **Vies et initiatives associatives** : la Ville a également consacré **86 K€** de crédits à la sécurité-maintenance des **maisons de quartier**.
- ⇒ **Relations citoyennes** : parmi les dépenses d'investissement propre supportées par la Ville en 2025, près de **0,39 M€** ont été consacrées aux **cimetières**, concernant la reprise de concessions (0,26 M€) mais aussi l'installation de barrières électriques facilitant l'accès aux lieux (59 K€).
- ⇒ **Démocratie et vie participative** : parmi les projets retenus dans le cadre des conseils de quartier, 50K€ ont permis l'installation d'œuvres LGBTQUIA+ au sein du square Verdrel, 55 K€ la création d'un verger participatif au Jardin des Plantes ou encore la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie (20,6 K€).
- ⇒ **Tranquillité publique** : 704 K€ ont permis la réparation et l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection.

Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 3.31 M€



- ⇒ **Moyens généraux** : la somme de **1,89 M€** a permis la mise en œuvre des différents projets de restructuration des outils d'information de la Ville.

Des nouveaux équipements bureautiques (écrans, ordinateurs portables, smartphones...) et licences informatiques ont été acquis (0,91 M€) en remplacement de matériels et pour doter les agents de la Ville de moyens techniques performants.

Des travaux de câblage, de solution wifi et d'infrastructures ont mobilisé 794 K€.

854 K€ ont été consacrés au parc automobile de la Ville.

En termes de mobiliers et équipements de travail, 123 K€ ont permis de renouveler le mobilier de bureau et certains petits équipements.

80 K€ ont été consacrés en 2025 à la santé et à l'adaptation au travail dont 24,8 K€ à l'adaptation FIPHFP et 55,45 K€ au titre de la qualité de vie au travail.

- ⇒ Le versement d'une **attribution de compensation (AC) d'investissement (340 K€** versés en 2025) correspond aux transferts de compétences intervenus entre la Ville et la métropole en 2018 (pour mémoire il s'agit des équipements suivants : la patinoire Guy Boissière, l'Opéra Rouen Normandie et l'ESADHAR).

Les autres dépenses d'investissement

Ces dépenses regroupent les opérations pour comptes de tiers, menées sous le mandat de la Ville et pour lesquelles 0,35 M€ ont été mandatées en 2025 (0,34 M€ en 2024).

Cette somme concerne les travaux effectués pour le compte de la Métropole au titre de la patinoire du centre sportif Guy Boissière (14K€). Des dépenses ont également été réalisées pour le compte du CCAS pour 0,33 M€.

L'ensemble de ces crédits est équilibré par des recettes de montant équivalent.

II. Bilan de la gestion pluriannuelle des crédits au 31 décembre 2025

La Ville a fait le choix de recourir à la procédure de gestion pluriannuelle par autorisations de programme (AP) pour les dépenses d'investissement.

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP sont votées par le Conseil Municipal et leur montant peut être révisé tout au long de l'année lors d'une étape budgétaire.

Des règles de gestion concernant ces AP ont été instituées par la commune.

Ces crédits pluriannuels font l'objet au cours de leur année de vote d'une affectation avant tout engagement comptable et juridique.

Cette affectation correspond à une décision budgétaire qui matérialise la décision de l'Assemblée de consacrer tout ou partie d'une AP au financement d'une opération (projet/action/marché...).

Elle doit, par principe, être identifiée par un objet, une localisation, un coût et les conditions de sa réalisation.

Deux catégories d'AP ont été définies par la Ville : des AP dits « récurrentes » et des AP dites « projet ».

A la fin de l'exercice budgétaire correspondant à l'ouverture d'une AP récurrente, le montant de cette AP qui n'a pas fait l'objet d'une affectation, est annulé et le montant global de l'AP est ramené au montant affecté. La Ville dispose alors d'une année supplémentaire pour engager et liquider les crédits affectés à la date du 31 décembre de l'année précédente et encore disponibles.

A. Bilan des crédits pluriannuels affectés au 31 décembre 2025

Voici ci-après, par programme budgétaire, les montants d'AP récurrentes votées au titre du budget de l'année 2025, affectés avant le 31 décembre 2025 et leur niveau d'engagement comptable et de réalisation en crédits de paiement à cette même date.

Code	Description	Autorisation de programme montant voté 2025	Autorisation de programme montant affecté 2025	AP 2025 % affecté	Autorisation de programme montant engagé 2025	AP 2025 % engagé	Liquidé au 31/12/2025	AP affectée non réalisée au 31/12/2025	AP non affectée à annuler
2025 - P005E15	2025 AP/D ACQU. FONCIERES AMGTS URBAINS/908	1 730 050,00	1 408 488,67	81	1 400 673,62	81	1 400 673,62	7 815,05	- 321 561,33
2025 - P006E44	2025 AP/D AMENAGEMENT URBAIN	76 330,00	48 432,64	63	48 432,64	63	48 418,22	14,42	- 27 897,36
2025 - P008E19	2025 AP/D BATIMENTS EN PERIL	95 000,00	95 000,00	100	36 288,00	38	36 288,00	58 712,00	-
2025 - P009E20	2025 AP/D CPA	2 600 000,00	2 600 000,00	100	2 600 000,00	100	2 600 000,00	-	-
2025 - P013E49	2025 AP/D TRANSITION ECOLOGIQUE	519 000,00	466 519,53	90	227 241,11	44	220 282,75	246 236,78	- 52 480,47
2025 - P014E18	2025 AP/D PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE	230 000,00	80 000,00	35	53 728,48	23	53 728,48	26 271,52	- 150 000,00
2025 - P010E33	2025 AP/D PROPRIETE ESPACES VERTS	428 000,00	428 000,00	100	346 377,98	81	315 550,50	112 449,50	-
2025 - P011E32	2025 AP/D SQUARES ET JARDINS	3 263 107,53	3 249 448,99	100	2 542 559,59	78	1 908 267,47	1 341 181,52	- 13 658,54
2025 - P012E42	2025 AP/D VOIRIE ECLAIRAGE ET ESPACE PUBLIC	65 000,00	65 000,00	100	58 439,14	90	55 932,16	9 067,84	-
2025 - P015E17	2025 AP/D ENGINES ET MECANISATION	967 000,00	967 000,00	100	939 370,14	97	635 818,14	331 181,86	-
2025 - P016E27	2025 AP/D ECONOMIE DU TERRITOIRE	29 600,00	4 292,11	15	4 292,11	15	4 292,11	-	- 25 307,89
2025 - P021E24	2025 AP/D FESTIVITES ET MANIFESTATIONS	199 109,00	199 109,00	100	198 506,58	100	198 506,58	602,42	-
2025 - P022E27	2025 AP/D MAISONS DE QUARTIER	261 000,00	260 025,40	100	141 952,71	54	95 424,35	164 601,05	- 974,60
2025 - P041E22	2025 AP/D CIMETIERES	709 341,24	645 020,72	91	493 020,62	70	451 771,88	193 248,84	- 64 320,52
2025 - P042E22	2025 AP/D ACCUEIL DU PUBLIC	10 000,00	-	-	-	-	-	-	- 10 000,00
2025 - P044E35	2025 AP/D AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL	985 000,00	985 000,00	100	819 016,40	83	607 415,30	377 584,70	-
2025 - P047E32	2025 AP/D VALORISATION PATRIMOINE	454 000,00	454 000,00	100	393 398,86	87	137 399,88	316 600,12	-
2025 - P048E35	2025 AP/D BIBLIOTHEQUES	144 532,00	144 497,54	100	144 034,23	100	138 338,55	6 158,99	- 34,46
2025 - P049E22	2025 AP/D CONSERVATOIRE	260 000,00	260 000,00	100	258 640,80	99	258 640,80	1 359,20	-
2025 - P054E13	2025 AP/D GESTION URBAINE DE PROXIMITE	130 000,00	105 325,11	81	105 325,11	81	105 325,11	-	- 24 674,89
2025 - P055E29	2025 AP/D SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT	1 246 714,00	1 206 876,38	97	1 156 874,26	93	1 154 515,05	52 361,33	- 39 837,62
2025 - P056E36	2025 AP/D EQUIPEMENTS SPORTIFS	650 000,00	649 997,00	100	510 266,29	79	479 002,79	170 994,21	- 3,00
2025 - P061E22	2025 AP/D TX ACCESSIBILITE	450 000,00	450 000,00	100	385 328,53	86	324 996,48	125 003,52	-
2025 - P069E20	2025 AP/D SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMES	320 000,00	315 850,53	99	138 530,30	43	120 709,18	195 141,35	- 4 149,47
2025 - P062E19	2025 AP/D POLITIQUE SOCIALE	20 000,00	17 560,00	88	17 560,00	88	15 160,00	2 400,00	- 2 440,00
2025 - P064E32	2025 AP/D POLICE MUNICIPALE	587 510,00	587 510,00	100	574 789,16	98	484 953,85	102 556,15	-
2025 - P067E48	2025 AP/D ECOLE ET EDUCATION	1 544 525,00	1 542 063,00	100	1 466 499,81	95	1 389 724,44	152 338,56	- 2 462,00
2025 - P068E22	2025 AP/D RESTAURATION COLLECTIVE	258 000,00	258 000,00	100	195 745,22	76	188 197,76	69 802,24	-
2025 - P069E25	2025 AP/D PETITE ENFANCE	419 000,00	419 000,00	100	374 128,58	89	288 178,33	130 821,67	-
2025 - P086E39	2025 AP/D SYSTEMES D'INFORMATION	3 279 500,00	3 184 144,00	97	1 775 889,42	54	1 668 922,73	1 515 221,27	- 95 356,00
2025 - P083E29	2025 AP/D MOYENS GENERAUX	973 200,00	973 200,00	100	904 437,00	93	892 554,57	80 645,43	-
2025 - P081E22	2025 AP/D CHARGES DE PERSONNEL	90 000,00	90 000,00	100	63 770,58	93	80 251,34	9 748,66	-
2025 - P091E33	2025 AP/D RESERVE FINANCES	1 940 335,78	-	-	-	-	-	-	- 1 940 335,78
2025 - P094E29	2025 AP/D ECONOMIE D'ENERGIE	4 092 310,43	3 444 316,51	84	3 155 039,08	77	1 899 222,89	1 545 093,62	- 647 993,92
2025 - P097E32	2025 AP/D BATIMENTS MUNICIPAUX	2 100 000,00	1 950 000,00	93	1 607 245,08	77	1 265 053,35	684 946,65	- 150 000,00
2025 - P102E15	2025 AP/D FONCTIONNEMENT MUNICIPALITE	1 500,00	1 500,00	100	327,05	22	327,05	1 172,95	-
		31 128 664,98	27 555 177,13	89	23 157 737,48	74	19 523 843,71	8 031 333,42	- 3 573 487,85

Les AP récurrentes 2025, votées à hauteur de 31,13 M€ ont été affectées pour un montant global de 27,56 M€ soit un taux d'affectation de 89%.

3,57 M€ d'AP votées n'ont pas fait l'objet d'une affectation et seront donc annulées lors du vote du budget supplémentaire pour l'année 2025 du budget principal.

Le montant des AP 2025 mandatées représente la somme de 19,52 M€, soit un taux global de mandatement par rapport au montant affecté de 74 %.

Bilan des crédits pluriannuels soldés au 31 décembre 2025

Les AP dont l'année de vote est antérieure à 2025 et dont le montant de crédits de paiement mandatés est égal au montant voté de l'AP peuvent faire l'objet d'un solde.

Ce solde interviendra lors du vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2026 du budget principal.

III. Evolution des principaux indicateurs financiers

A. Evolution de l'épargne brute

L'épargne brute (EB) dégagée par une collectivité est un des indicateurs de gestion le plus pertinent pour apprécier sa situation financière.

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, hors recettes ou dépenses exceptionnelles de montant important (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement ».

Ce solde d'épargne correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour investir et pour rembourser le capital de sa dette.

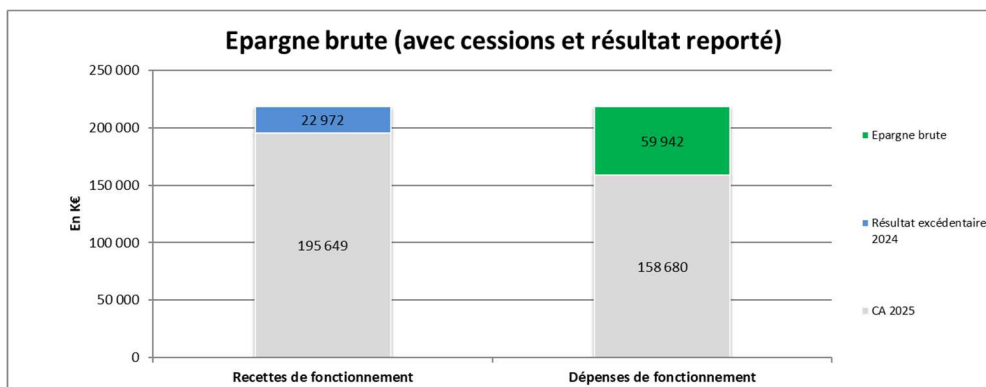
Hors comptabilisation de la reprise du résultat 2024, produit des cessions et recettes exceptionnelles⁸, l'épargne brute de la Ville s'établit au terme de l'exercice 2025 à 31,474 M€, en augmentation de 4 M€ (soit +14,76 %) par rapport au niveau atteint fin 2024.

(en K€)	CA 2018	CA2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors résultat et</i>)	161 483	165 481	161 139	165 626	173 762	182 078	186 540	190 150
Dépenses réelles de fonctionnement	137 419	137 710	133 922	139 647	152 628	154 400	159 116	158 680
EPARGNE BRUTE	24 064	27 771	27 217	25 978	21 134	27 678	27 424	31 471

Le taux d'épargne brute évolue pour s'établir à 16,55% fin 2025 (pour mémoire il était de 14,70 % fin 2024).

En intégrant le montant du résultat excédentaire 2024 (soit 22,97 M€) et le produit des cessions immobilières réalisées en 2025 (2,69M€), le niveau d'épargne brute s'élève à 59,94M€, en augmentation de 5,33 M€ par rapport à 2024 (54,61M€).

⁸ Ne sont pas intégrés dans les recettes réelles de fonctionnement, les 2,8M€ de recettes exceptionnelles de produits de participation.

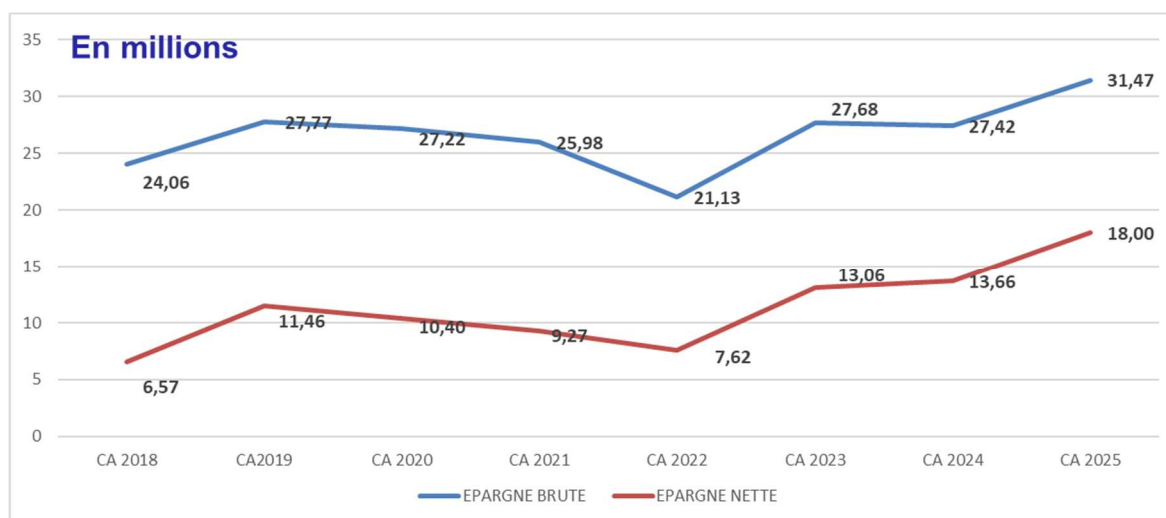


B. Evolution de l'épargne nette

L'épargne nette se détermine à partir de l'épargne brute diminuée des remboursements de dette opérés au cours de l'exercice. Cet indicateur mesure ainsi l'épargne disponible pour financer les dépenses brutes d'équipement après paiement de la dépense obligatoire qu'est le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette de la Ville s'établit au 31 décembre 2025 à + 18,00 M€, en hausse d'4,34M€ par rapport à son niveau atteint en 2024 (pour mémoire : 13,66 M€). Ce niveau en 2025 est le plus haut niveau d'épargne nette atteint par la Ville depuis plus de 10 ans.

L'épargne nette permet à la Ville de financer les dépenses d'investissement (hors dette) sans recourir à un endettement trop important.



3) LA GESTION DE LA DETTE

I. La dette propre

A. Les flux de dette 2025

Cinq nouveaux emprunts ont été souscrits en 2025 pour un montant global de 10,12 M€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunt d'équilibre	6 M€	6,06 M€	5 M€	8,50 M€	10,19 M€	10,85M€	12,2M€	10,12 M€

Les caractéristiques financières de ces emprunts sont les suivantes :

- Souscription d'un emprunt de 1,64 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 20 ans indexé sur le Livret A+0,6% avec amortissement constant et échéances trimestrielles pour financer la restructuration du Centre André Malraux ;
- Souscription d'un emprunt de 2,7 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 20 ans indexé sur le Livret A+0,6% avec un amortissement constant et des échéances trimestrielles. Cet emprunt est destiné à financer la concession d'aménagement Châtelet Lombardie ;
- Souscription d'un emprunt de 0,76M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 30 ans indexé sur le livret A +0,6% avec amortissement constant et des échéances trimestrielles. Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation et l'extension du Groupe Scolaire Clément Marot rue Newton ;
- Souscription d'un emprunt de 1,47M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 30 ans indexé sur le livret A +0,6% avec amortissement constant et des échéances trimestrielles destiné au financement des travaux de construction d'un Groupe Scolaire rue Dunant ;
- Souscription d'un emprunt de 3,5M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 20 ans indexé sur le livret A +0,6% avec amortissement constant et des échéances trimestrielles destiné au financement des travaux d'aménagement de la centralité Châtelet.

Le niveau modéré de recours à l'emprunt pour l'année 2025 permet de réduire l'encours de dette de la ville de 3,35M€, cet encours s'établissant au 31 décembre 2025 à 125,76 M€. Ce niveau est le plus bas depuis 10 ans.

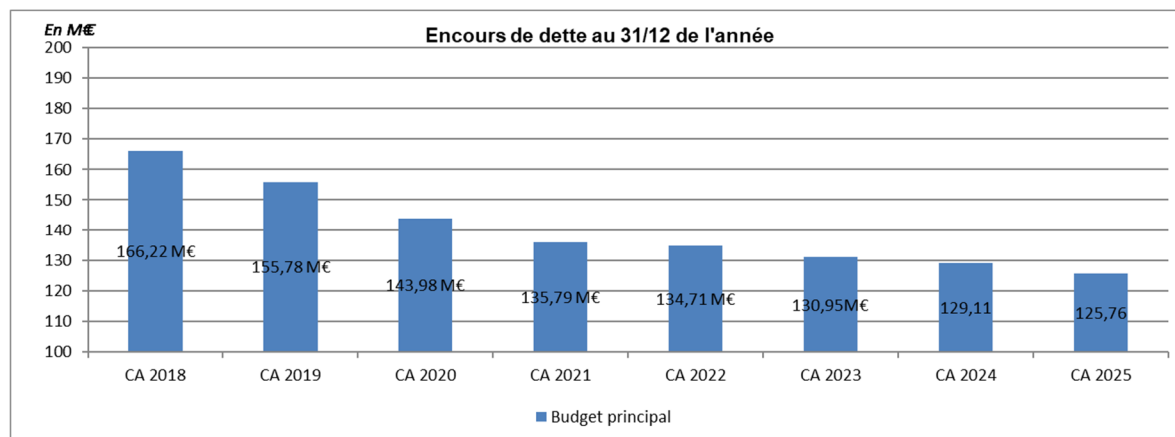
Evolution de l'encours de dette en 2025

(en M€)	Encours au 31/12/2024	Remboursement de la dette	Nouveaux emprunts	Encours au 31/12/2025
Budget principal	129,11	13,47	10,12	125,76

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes est annexé au document budgétaire du compte administratif un état détaillé de la dette propre de la ville, arrêté au 31 décembre 2025.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 13,47 M€ en 2025 (contre 14,38 M€ en 2024).

L'évolution du stock de dette sur la période 2018 – 2025 est la suivante :



❖ La capacité de désendettement

Cet indicateur exprime le nombre théorique d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser intégralement l'encours de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute dégagée sur l'exercice.

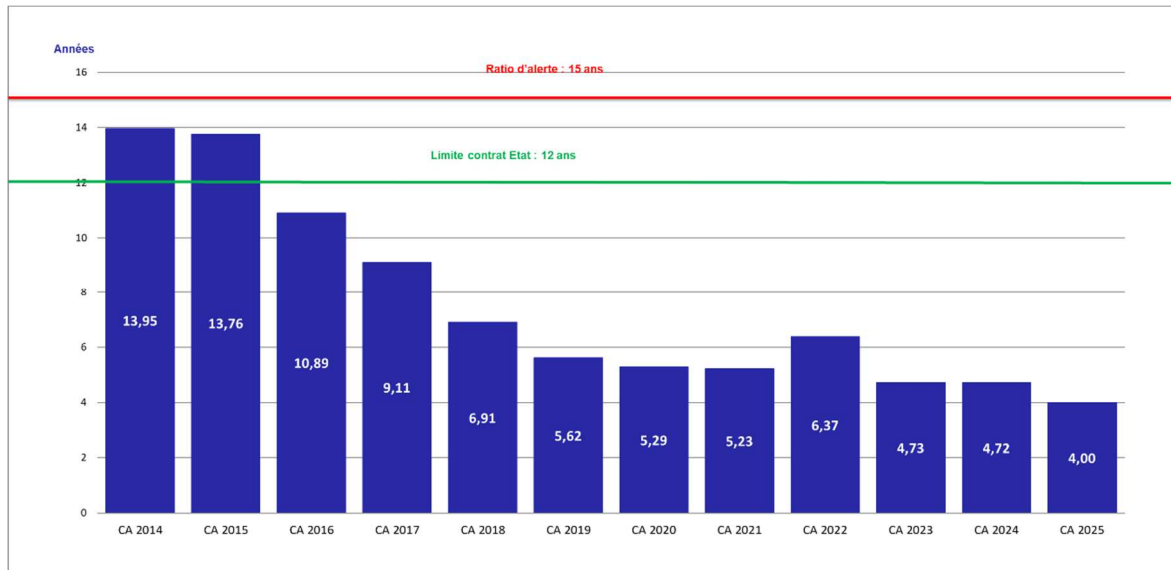
Il se calcule en rapportant l'encours de la dette au terme de l'exercice considéré, à l'épargne brute dégagée au cours du même exercice.

Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement (pour le budget principal) s'établit à 4 ans⁹ par rapport à 4,72 ans au 31 décembre 2024. C'est donc la capacité de désendettement la meilleure (la plus basse) pour la Ville depuis plus de dix ans.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Capacité de désendettement	6,9	5,62	5,29	5,23	6,37	4,73	4,72	4,00

Pour mémoire, le ratio prudentiel est fixé à 15 ans, tandis que l'Etat, lors de la dernière contractualisation avec les collectivités, fixait un seuil d'alerte à 12 ans.

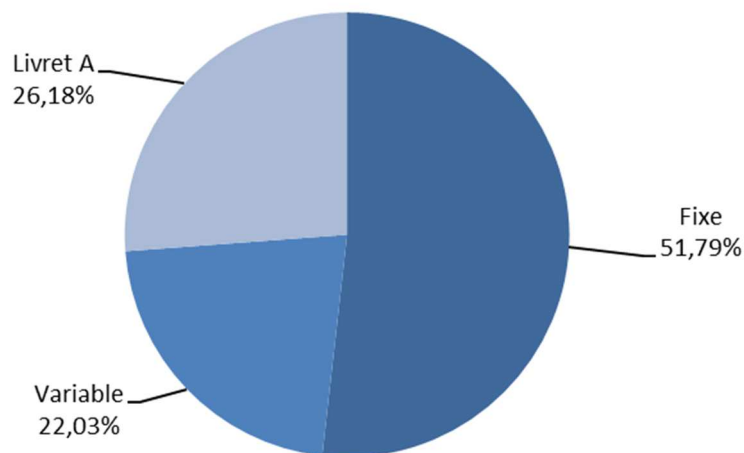
⁹ Hors recettes exceptionnelles, précédemment inscrite au chapitre 77 en M14



C. La structure de la dette

La part des prêts à taux fixe dans l'encours de la dette régresse au cours de l'année pour s'établir au 31 décembre 2025 à 51,79 % (par rapport à 57,09% au 31 décembre 2024).

Les prêts à taux variables comprennent notamment les emprunts souscrits auprès de la Banque des Territoires et de la Caisse d'Epargne s'appuyant sur le livret A (26,18%).



La durée de vie résiduelle de la dette de la Ville s'établit au 31 décembre 2025 à 13 ans et 7 mois. Pour mémoire, cette même durée s'établissait à 13 ans et 1 mois au 31 décembre 2024.

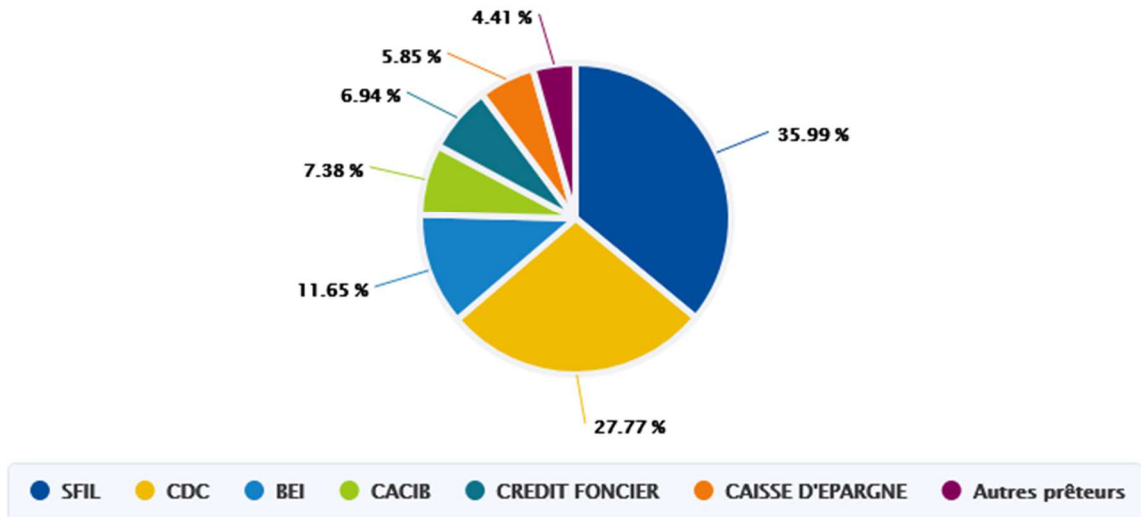
La souscription au cours de l'année 2025 d'emprunts d'une durée de 20 ou 30 ans entraîne mécaniquement un allongement de la durée de remboursement.

La répartition de l'encours de la dette détenu par la Ville auprès des institutions bancaires intervenant dans le secteur des collectivités territoriales demeure variée.

Néanmoins, suite à la contractualisation de nouveaux emprunts auprès de la Banque des Territoires en fin d'exercice 2025, le poids de la CDC a progressé et s'établit à 27,77% (par rapport à 20,68% en 2024). Le poids de la SFIL demeure important avec 35,99% de l'encours au 31 décembre 2025. Viennent ensuite la Banque Européenne d'Investissement

(représentant 11,65 % de l'encours de la Ville), le Crédit Agricole (avec 7,38 %), le Crédit Foncier (avec 6,94%) et la Caisse d'Épargne (avec 5,85%).

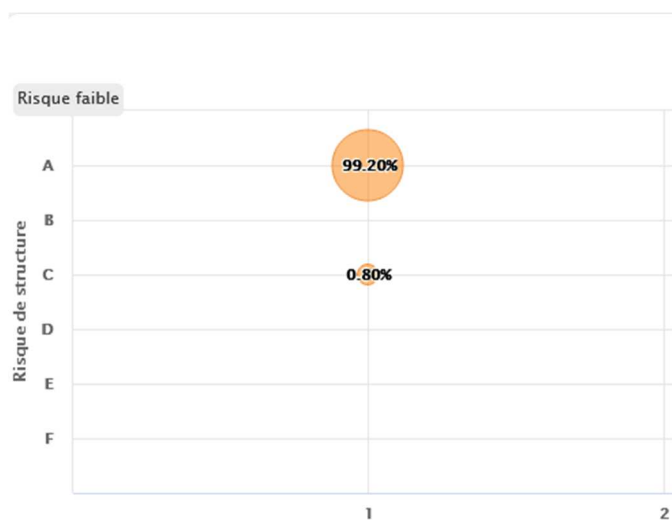
Répartition par prêteur



La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur risque de taux potentiel, continue de faire état d'un recours à des produits très prudents.

Ainsi, près de 99,20% de l'encours détenu actuellement par la Ville (soit 124,75 M€ d'encours) est considéré comme non risqué, étant composé d'emprunts à taux fixes ou variable simples et/ou plafonnés.

Le reste de l'encours (soit 1,01 M€) est classé dans des catégories représentant peu de risques, les formules de taux associées à ces emprunts étant sans effet de levier ou sans effet multiplicateur. Aucun emprunt détenu aujourd'hui par la Ville ne peut être qualifié de toxique.



II. La dette garantie

Vous trouverez en annexe au document budgétaire du compte financier unique l'état de la dette garantie de la Ville de Rouen arrêtée au 31 décembre 2025.

La garantie d'emprunt est un instrument de la politique économique et sociale des collectivités territoriales. Elle constitue une aide indirecte aux bénéficiaires en leur facilitant l'accès au crédit bancaire et/ou en leur permettant de bénéficier d'un abaissement du coût du crédit.

Ainsi, en apportant sa garantie aux emprunts de partenaires publics ou privés, la Ville favorise la réalisation de projets qui s'inscrivent dans ses domaines de compétences.

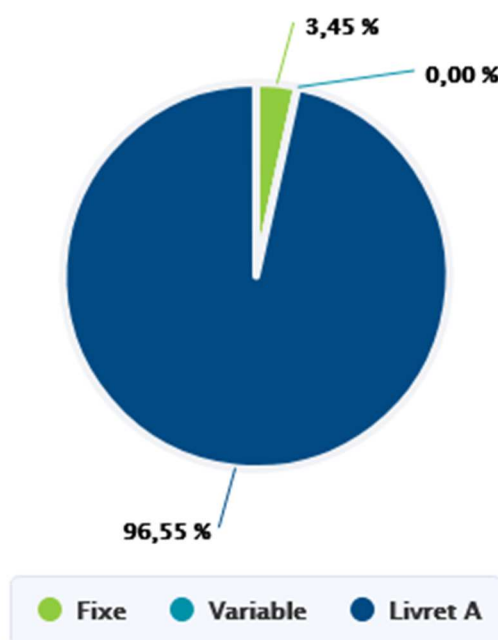
Au 31 décembre 2025, l'encours de dette garantie s'établit à 260,67 M€, en diminution de plus de 1,96 M€ par rapport à 2024 (262,63€ pour mémoire).

Le secteur prioritaire d'octroi des garanties d'emprunt demeure le logement social, la Ville garantissant les prêts concernant des opérations menées par les bailleurs sociaux sur son territoire.

De ce fait, 97,16% de l'encours garanti par la Ville concerne des organismes de logement social. Parmi les principaux bénéficiaires de ces garanties, se trouvent Rouen Habitat (56,08%), l'Immobilière Basse Seine (17,21%).

Le capital restant dû est composé à hauteur de 98,21% par des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

L'encours garanti est très largement assis (96,55 %) sur le taux du Livret A.



III. La gestion de trésorerie

En 2025, le niveau de dépôt du compte au Trésor de la Ville ayant été à nouveau excédentaire tout au long de l'année, il n'a pas été nécessaire de recourir au renouvellement d'une ligne de trésorerie.